

AUDERGHEM 21

Elaboration et mise en place d'un Agenda 21 local sur la Commune d'Auderghem

Phase 1 : Etat des lieux

(décembre 2016)



Auderghem
Oudergem



Personne de contact dans l'administration chargée de la coordination

Nom et prénom : Kuypers Marine

Fonction et service : Eco-conseillère – Service Environnement

E-mail : mkuypers@auderghem.irisnet.be

Adresse : Rue Emile Idiers 12 – 1160 Auderghem

Nom et prénom : Wyffels Roxane

Fonction et service : Chargée de mission Agenda 21 – Service Environnement

E-mail : rwyffels@auderghem.irisnet.be

Table des matières

0. Résumé	4
1. Introduction	5
1.1. Le concept de développement durable et d'Agenda 21 Local	5
1.2. Les différentes étapes d'un Agenda 21 local	5
1.3. L'Agenda 21 local à Auderghem : AUDERGHEM 21	6
2. Etat des lieux	10
2.1. Introduction	10
2.2. Contexte général	11
2.3. Axes thématiques	13
AXE 1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & MOBILITÉ	13
1.1. Urbanisme, habitat, logement	13
1.2. Déplacements, transports et infrastructures	19
AXE 2. ENVIRONNEMENT & GESTION DES RESSOURCES	24
2.1. Espaces naturels et biodiversité	24
2.3. Eau	27
2.2. Energie	31
2.4. Alimentation	34
2.5. Déchets	36
2.6. Air – Climat – Bruit	39
AXE 3. VIE SOCIALE	41
3.1. Enseignement et éducation	44
3.2. Sports, loisirs et culture	44
3.3. Aide sociale, proximité et solidarité	44
AXE 4. ÉCONOMIE LOCALE	46
4.1. Emploi et formation	48
4.2. Commerces, bureaux et entreprises	48
AXE 5. GOUVERNANCE	50
5.1. Energie	51
5.2. Eau	52
5.3. Papier	53
5.4. Déchets	53
5.5. Achats	53
5.6. Communication	53
3. Processus participatif	55

3.1. Stratégie	55
3.2. Employés communaux	55
3.2.1. Sondage employés	56
3.2.2. Eco-team	57
3.3. Acteurs locaux	57
3.3.1. Présentation de l'Agenda 21 local	57
3.3.2. Sondage citoyens	58
3.3.3. Ateliers thématiques	59
3.3.4. Ecoles et crèches	62
3.3.5. Commerces et entreprises	62
3.3.6. Associations	63
4. Annexes	65
1. Engagements d'Aalborg.....	
2. Liste des contacts de la Société de logements sociaux de Bruxelles (SLRB)	
3. Liste des espaces verts	
4. Liste non-exhaustive des initiatives citoyennes	
5. Liste des Quartiers Durables Citoyens d'Auderghem.....	
6. Liste non-exhaustive des associations actives à Auderghem.....	
7. Cadastre énergétique	
8. Liste des bâtiments communaux.....	
10. Brochure de lancement de l'Agenda 21 local.....	
11. Résultats du sondage employés	
12. Résultats du sondage citoyens	
13. Résultats des ateliers thématiques	
14. Résultats du sondage écoles	
15. Résultats du sondage commerces et entreprises	

0. Résumé

En 2015, à l'initiative du Collège des Bourgmestre et Echevins, la commune d'Auderghem s'est engagée dans le processus d'élaboration et de mise en place d'un Agenda 21 local. L'objectif est d'offrir un cadre aux actions et initiatives déjà réalisées en matière de développement durable et de coordonner celles à venir. L'Agenda 21 local permettra également d'accélérer et de consolider le processus de mise en place d'une politique de développement durable et d'une gouvernance moderne basée sur la planification et l'évaluation.

L'action au plan local peut contribuer à la réduction de nombreux problèmes : dégradation du cadre de vie, pollutions, menace sur la biodiversité, aménagements urbains – équipements - services à améliorer, etc. La commune est donc le niveau idéal pour trouver et développer des solutions appropriées à son contexte.

L'état des lieux et le diagnostic constituent la première phase du processus d'Agenda 21 Local de la Commune d'Auderghem. L'objectif est de réaliser un état des lieux succinct de la commune au niveau social, économique et environnemental, tant en interne au niveau de l'administration que par rapport au territoire. Cet état des lieux a servi de base pour la réalisation d'un diagnostic qui permettra de déduire les enjeux prioritaires pour la commune, les objectifs et les priorités d'actions. Ces priorités s'inscrivent dans le cadre des Engagements d'Aalborg.

L'Agenda 21 local a comme ambition de fournir un cadre commun à toutes les initiatives présentes et futures sur le territoire en leur donnant une dimension plus transversale et participative tout en tentant de créer une émulation qui dépasse largement les murs de l'administration communale. L'objectif est donc d'entamer une réflexion et d'aboutir à une dynamique commune de développement durable pour développer un réflexe de développement durable dans tous les services et décisions au quotidien.

1. Introduction

1.1. Le concept de développement durable et d'Agenda 21 Local

Le développement durable est un mode de développement qui tente de mettre en équilibre les aspects sociaux, économiques et environnementaux afin de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir pour les générations futures.

Le concept d'agenda 21 a été défini en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio et adopté par 173 chefs d'Etat. Il s'agit d'un outil qui permet de mettre en place un plan d'action pour le développement durable au XXI^e siècle.

L'agenda 21 local s'applique à l'échelle des collectivités territoriales. Au cours de ce processus, les différents acteurs du territoire (administration communale, citoyens, écoles, associations, entreprises, commerces, etc.) déterminent ensemble les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour assurer un développement plus durable.

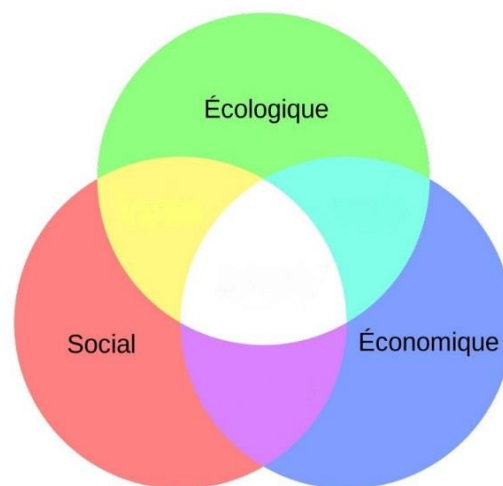


Figure 1: Les trois piliers du développement durable

1.2. Les différentes étapes d'un Agenda 21 local

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un A21L comprend plusieurs étapes importantes :

- **L'état des lieux :**

L'état des lieux consiste à recueillir un maximum d'informations quantitatives et qualitatives et à faire l'inventaire des actions, initiatives et projets existants sur le territoire communal, en matière de développement durable.

- **Le diagnostic :**

Le diagnostic se base sur une analyse des données collectées dans l'état des lieux. Il a pour objectif de dégager les enjeux prioritaires pour la commune, les objectifs et les priorités d'actions.

- **Le plan d'action :**

Le plan d'action est constitué d'un programme d'action cohérent planifié à court, moyen, et long terme.

- **L'évaluation et le suivi :**

Des outils de suivi et d'évaluation permettront de suivre régulièrement la mise en œuvre des différentes actions et projets de l'A21L, et le cas échéant de les adapter.

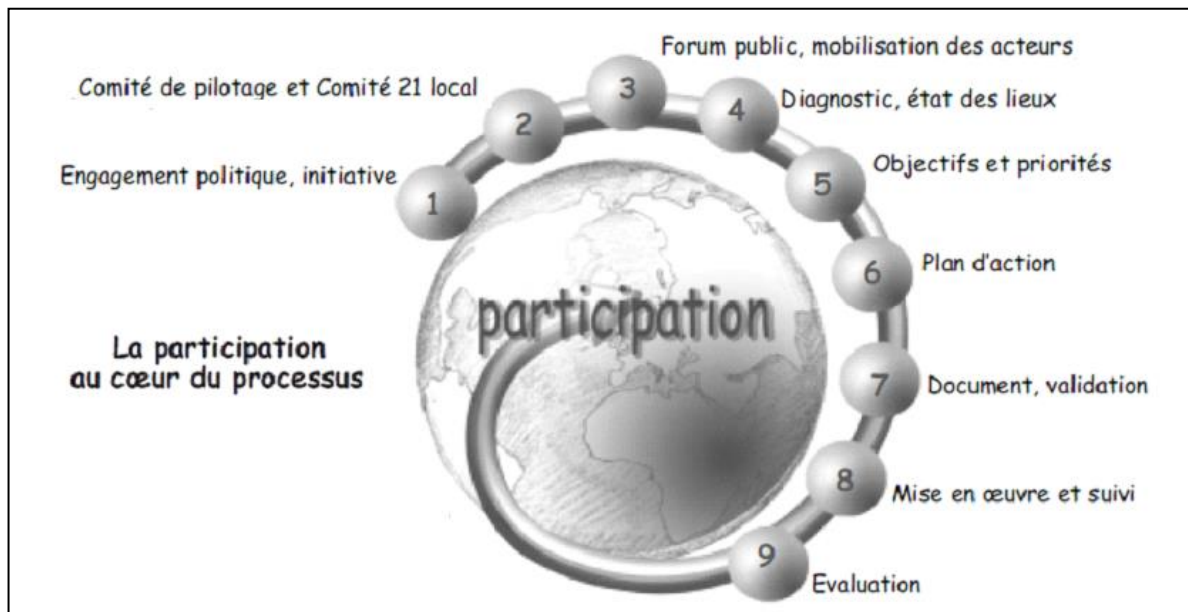


Figure 2: Etapes clés du processus d'Agenda 21 Local

1.3. L'Agenda 21 local à Auderghem : AUDERGHEM 21

Suite aux différents appels à projet « Agenda Iris 21 », la Région de Bruxelles-capitale comptait, en 2016, 17 administrations communales et 12 Centres publics d'Action sociale (CPAS) engagés dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un A21L.

Le souhait de mettre en œuvre un A21L à Auderghem n'est pas nouveau. La première candidature de la commune d'Auderghem à l'appel à projet pour l'élaboration et la mise en place d'un agenda 21 local a été introduite en 2009, mais n'a malheureusement pas été retenue par la Région compte tenu des crédits disponibles. Ce n'est qu'en 2015, lors du nouvel appel à projet, que la candidature de la commune d'Auderghem a été enfin sélectionnée. Le CPAS d'Auderghem a - quant à lui - été lauréat de l'appel à candidature de 2016.

Grâce à cet appel à projet, la commune et le CPAS d'Auderghem pourront dès lors bénéficier, sur une période de 3 ans maximum, d'un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la mise en place d'un Agenda 21 local.

En raison de la difficulté de compréhension du concept d'A21L par le grand public, il a été décidé d'opter pour un nom plus abordable et générateur qui englobera l'ensemble du projet. La communication générale autour de l'A21L d'Auderghem s'est donc faite sous le nom d' « AUDERGHEM 21 », le chiffre 21 faisant référence au 21^{ème} siècle.

L'engagement politique constitue un élément majeur dans le processus d'élaboration et de mise en place d'un A21L. Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem a d'ores et déjà affirmé son souhait de renforcer le développement durable de la commune et de s'engager dans le processus d'élaboration d'un A21L, avec :

- La signature des engagements d'Aalborg le 31 mars 2015, qui constituent les lignes directrices pour la mise en place d'un plan d'actions concrètes en faveur du développement durable (voir **annexe 1**) ;

- L'inscription de l'A21L dans le plan triennal 2016-2018, plan qui dresse le programme politique de la commune pour la période concernée.
- La constitution du comité de pilotage A21L, reprenant l'ensemble des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins ;
- La constitution d'un comité de coordination A21L, composé d'employés communaux issus de différents services, et permettant d'assurer la transversalité administrative.

Le tableau ci-dessous reprend le calendrier de travail pour les principales étapes du processus d'élaboration d'un A21L :

Etapes	Détails	Délai	Calendrier prévisionnel	Calendrier mis à jour (10/16)
Préparation	Engagement politique : <ul style="list-style-type: none"> - Accord de principe par décision du Collège - Approbation par le Conseil Communal - Signature des engagements d'Aalborg 	0	03/15	10/03/15 26/03/15 31/03/15
	Candidature Agenda Iris 21 et subvention <ul style="list-style-type: none"> - Publication appel à projet - Validation du dossier de candidature par le Collège - Introduction du dossier de candidature à l'IBGE - Sélection candidature par le jury et la Ministre - Arrêté du gouvernement de la RBC octroyant la subvention 2015 - Approbation de la Convention de subvention 2015 par le Conseil - Transmission de la convention 2015 signée par la commune, à l'IBGE - Réception de la notification d'engagement pour la subvention 2015 - Paiement 1^{ère} tranche des subsides - Paiement 2^{ème} tranche des subsides - Paiement 3^{ème} tranche des subsides - Paiement 4^{ème} tranche des subsides - Arrêté du gouvernement de la RBC octroyant la subvention 2016 - Approbation de la Convention de subvention 2016 par le Conseil - Transmission de la convention 2016 	0 1 mois	02/15 04/15 05/15 07/15 09/15 11/16 12/16 12/16	06/02/15 28/04/15 04/05/15 16/06/15 08/10/15 29/10/15 19/11/15 04/12/15 16/12/15 20/07/16 14/12/16 30/12/16 15/09/16 27/10/16 8/11/16

	<p>signée par la commune, à l'IBGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception de la notification d'engagement pour la subvention 2016 - Paiement 1^{ière} tranche des subsides 			<p>23/11/16</p> <p>07/12/16</p>
	<p>Structuration interne > administration communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des structures transversales : comité de pilotage et comité de coordination A21L - Recrutement chargé de mission Agenda 21 local (Roxane Wyffels) - Désignation du bureau d'expertise extérieure (21 Solutions) - Séance d'information sur l'A21L - Sondage employés communaux - Réunions du comité de coordination - Mise en place d'une éco-team : <ul style="list-style-type: none"> o Formations o Réunions 	<p>1-4 mois</p> <p>continu</p> <p>continu</p>	<p>01 - 04/16</p> <p>09/16 mensuel</p>	<p>03/16</p> <p>01/01/16</p> <p>02/02/16</p> <p>17/03/16</p> <p>03-04/16</p> <p>05-11/16</p>
	<p>Communication externe > grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soirée de lancement A21L 	2-3 mois	02- 03/16	21/03/16

Etat des lieux et diagnostic	<p>Elaboration de l'état des lieux et du diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des mesures existantes, des acteurs locaux, collecte de données et d'informations - Sondage d'opinions <ul style="list-style-type: none"> o citoyens o écoles o entreprises - Ateliers thématiques avec citoyens - Analyse AFOM des données et informations collectées - Définition des objectifs et des axes prioritaires - Rédaction de l'état des lieux et du diagnostic - Validation du rapport d'état des lieux et de diagnostic - Publication synthèse état des lieux et diagnostic pour grand public - Présentation de l'état des lieux et du diagnostic en interne et en externe 	4-18 mois	<p>04/16-06/17</p> <p>03-09/16</p> <p>11/16 - 09/17</p> <p>01-06/17</p> <p>05/16-05/17</p> <p>06/17</p> <p>09/17</p> <p>09-11/17</p> <p>10/17</p>	<p>continu</p> <p>03-06/16</p> <p>05-09/16</p> <p>10-11/16</p> <p>04-05/16</p>
Plan d'action	<p>Elaboration du plan d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers thématiques en interne et 	18-36 mois	<p>10/17-11/18</p> <p>09-10/17</p>	

	<p>en externe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des actions - Rédaction du plan d'action - Validation du plan d'action - Publication synthèse plan d'action - Présentation plan d'action en interne et en externe 		<p>12/17 01-03/18 05-06/18 09/18 10/18</p>	
Suivi et évaluation	<p>Participation aux ateliers AVCB / IBGE pour lauréats 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à candidature Agenda Iris 21 - Comment bien démarrer un A21L - Comment mettre la transversalité en place dans un A21L - La participation : mode d'emploi 	continu		<p>27/02/15 25/09/15 04/12/15 28/01/16</p>
	<p>Réunions comité d'accompagnement (pour 1^{ière} année de subsidy) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport d'activité intermédiaire ; - rapport d'activité final ; - rapport d'activité final et bilan financier. <p>Réunions comité d'accompagnement (pour 2^{ème} année de subsidy) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport d'activité intermédiaire ; 	continu	<p>03/16 11/16 01/17 05/17</p>	<p>22/03/16 18/11/16 13/01/17</p>

2. Etat des lieux

2.1. Introduction

L'état des lieux constitue la première étape du processus d'élaboration d'un Agenda 21 local. Il consiste à recueillir un maximum d'informations quantitatives et qualitatives et à faire l'inventaire des actions, initiatives et projets existants sur le territoire communal, en matière de développement durable.

Dans le but d'aborder les différents piliers du développement durable (environnement, social et économie), le présent état des lieux de la commune d'Auderghem a été divisé en 5 grands axes thématiques, eux-mêmes subdivisés en sous-axes :

Les axes thématiques du développement durable			
AXES		SOUS-AXES	
1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & MOBILITÉ	1.1	Urbanisme, habitat, logement
		1.2	Déplacements, transports et infrastructures
2	ENVIRONNEMENT & GESTION DES RESSOURCES	2.1.	Espaces naturels et biodiversité
		2.2.	Eau
		2.3.	Energie
		2.4.	Alimentation
		2.5.	Déchets
		2.6.	Climat, air et bruit
3	VIE SOCIALE	3.1.	Enseignement et éducation
		3.2.	Sports, loisirs et culture
		3.3.	Aide sociale, proximité et solidarité
4	ÉCONOMIE LOCALE	4.1.	Emploi et formation
		4.2.	Commerces, bureaux et entreprises
5	GOUVERNANCE	5.1.	Energie
		5.2.	Eau
		5.3.	Papier
		5.4.	Déchets
		5.5.	Achats
		5.6	Communication

Chaque axe thématique (ou sous-axe), est décrit comme suit :

- A. Contexte:** Etat des lieux, éléments descriptifs, objectifs stratégiques, chiffres/données clés, cartographie, indicateurs
- B. Actions et projets :** Actions communales, actions d'autres acteurs et partenaires
- C. Acteurs :** publics, privés, associatifs, locaux, etc.
- D. Sources :** Documents internes, externes, cartographie, indicateurs, données statistiques

2.2. Contexte général

Auderghem fait partie de l'entité territoriale sud-est et située en deuxième couronne de la Région Bruxelles Capitale. Au sein de la Région, elle est limitrophe des communes d'Etterbeek, Ixelles, Woluwe-Saint-Pierre et Watermael-Boitsfort. En outre, elle occupe également une position frontière vis-à-vis de la région flamande en étant limitrophe avec les communes de Tervuren et d'Overijse.

Via le débouché de l'E411 sur le viaduc Herrmann-Debroux, Auderghem représente le deuxième axe

de pénétration de la Région de Bruxelles-Capitale.

La commune d'Auderghem a une superficie de 9,0 km², soit 5,6 % du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Située entre ville et forêt, avec un tiers de sa superficie couverte par la forêt de Soignes et par des grands espaces verts, ainsi que seulement 29% de surface imperméable, Auderghem est une des communes les plus vertes de l'agglomération bruxelloise. En effet, une grande majorité de la population auderghemoise se situe à moins de 300 mètres d'un espace vert public (superficie > 500 m²).

La topographie de la commune est très contrastée. Le territoire communal se partage entre plateaux (Chasse Royale, Blankedelle, bois des trois Couleurs - situé entre l'avenue et la chaussée de Tervuren - ...) et fonds de vallée avec la vallée de la Woluwe, dont le boulevard du Souverain suit le tracé, et ses nombreux affluents (Watermaelbeek, Roodkloosterbeek, vallon des Trois Fontaines).

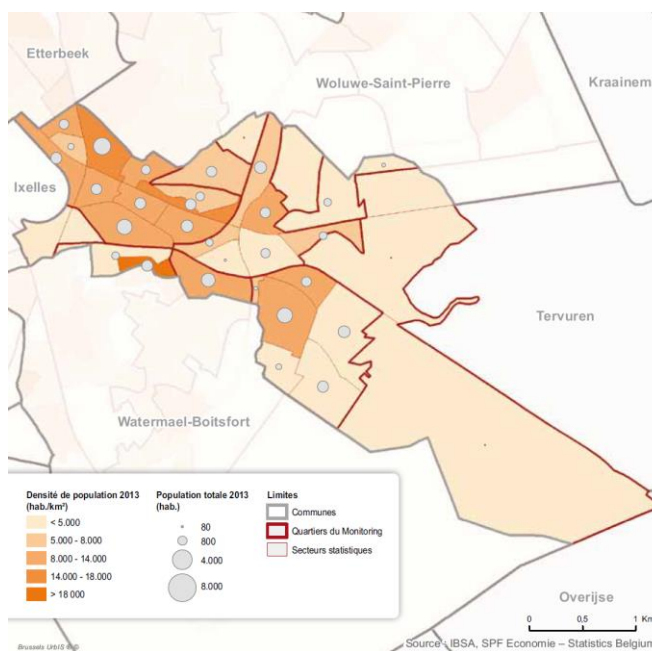


Figure 4: Densité de population par secteur statistique - Auderghem au 1er janvier 2013; Source: IBSA, 2016

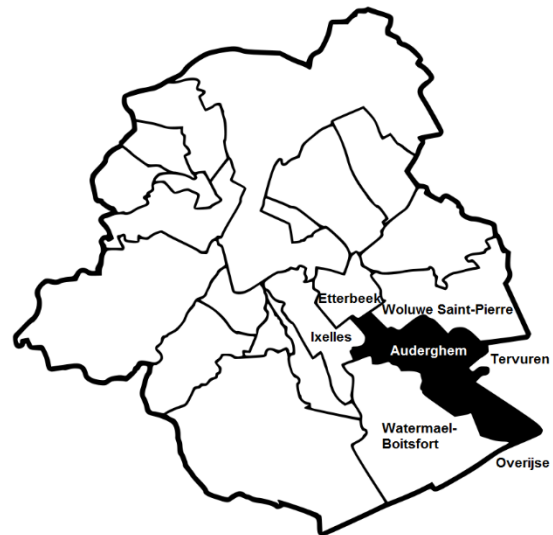


Figure 3: Localisation d'Auderghem au sein de la Région de Bruxelles Capitale. Source: IBSA, 2016

Au 1^{er} janvier 2016, on compte à Auderghem 33.161 habitants (2,8 % de la population de la Région de Bruxelles-Capitale), soit 3.684 habitants par km² (IBSA, 2016). Du fait de la présence de la forêt de Soignes, la population est principalement concentrée à l'ouest de la commune où les densités de population les plus élevées s'observent le long de la chaussée de Wavre, notamment dans les anciens noyaux villageois. Ces quartiers situés entre le Boulevard Général Jacques et la promenade de l'ancien chemin de fer regroupent près de 12.000 habitants par km² contre 5.000 par km² en moyenne pour le reste de la partie urbanisée du territoire communal. Comme dans l'ensemble de la Région, à Auderghem, la croissance démographique annuelle ralentit : en moyenne, + 1,5% entre 2007 et 2012 et + 0,9% depuis 2012. Cependant, il est attendu que cette croissance connaisse un

bond entre 2015-2025, avec un taux de croissance de 0,35%/an (cahier IBSA 6, 2016) et une croissance de 16 % des tout petits (0 à 2 ans). Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec prudence car rien qu'entre 2015 et 2016, la population d'Auderghem a cru de près de 1%.

L'âge moyen de la population auderghemoise diminue régulièrement depuis 2000 (41,7 ans) jusqu'à ce jour (39,8 ans), avec une proportion des jeunes 0 à 19 ans (23,3%) et des 20-64 (60,4%) légèrement inférieure à la moyenne régionale. Au contraire, la proportion de personnes âgées (65 ans et +) est plus élevée à Auderghem (16,2%) que dans l'ensemble de la Région.

Les couples sans enfants représentent une part importante des ménages de la commune (20,8%) : ceci est peut être associé à la présence des campus universitaires ou à l'offre immobilière comportant notamment un ancien habitat ouvrier et des appartements recherchés par les jeunes couples (et les isolés) (ULB-IGEAT, 2010). La part des ménages avec enfants est proche de la moyenne régionale, les couples avec enfant(s) étant proportionnellement un peu plus présents (23%) et les familles monoparentales un peu moins (10,4%).

Une très grande part de la population est de nationalité belge (72,3%) ou originaire de l'Union européenne (20%), en ce y compris les pays récemment entrés (IBSA, 2014). L'explication réside dans la présence de nombreuses institutions européennes et d'entreprises internationales sur le territoire d'Auderghem. De même, la part élevée de ressortissants asiatiques s'explique par la présence de nombreux Japonais (9% de la population étrangère à Auderghem au 1^{er} janvier 2014). Enfin, les personnes de nationalités moins associées aux cadres ou/et fonctionnaires internationaux sont proportionnellement moins nombreuses à Auderghem par rapport à la moyenne régionale.

En terme de politique générale, le développement territorial de la région est intimement lié à celui des communes et inversement. C'est pourquoi, les principaux défis repris dans les plans triennaux 2013-2015 et 2016-2018 correspondent, dans les grandes lignes à ceux repris dans le Plan Régional de Développement (PRD) de 2009, à savoir : l'essor démographique, la formation et l'emploi, l'environnement, le développement durable, l'amélioration du cadre de vie / qualité de vie, l'augmentation de l'attractivité et la promotion de la mixité. Cependant, les objectifs de maîtrise budgétaire, de développement du commerce local, de collaboration et coopération structurelles avec le CPAS, d'un réseau de services dans et hors écoles de formation et d'aide et développement des jeunes sont originaux.

La commune insiste pour que la collaboration entre les différents acteurs au profit du citoyen soit active et forte, afin d'attirer de nouveaux habitants et de maintenir une gestion financière équilibrée de la commune.

La commune prévoit notamment des investissements cruciaux dans des domaines aussi sensibles que la petite enfance, l'enseignement fondamental, la culture, le sport, l'espace public et par voies de conséquence la mobilité, au travers de nouveaux logements, de nouvelles places dans les écoles et les crèches, de services de qualité, etc..

Enfin le plan triennal 2016-2018 reprend le projet Agenda 21 comme un outil qui permettra, dans les années à venir, de pérenniser et de coordonner les pratiques de développement durable déjà en place sur le territoire, de même que celles qui seront conçues et mises en œuvre à l'avenir.

Sources :

- Plan triennal de la commune d'Auderghem 2016-2018
- Plan régional de développement (PRD)
- Projet de Plan régional de développement durable (PRDD)

- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)
- ULB-IGEAT & Observatoire de la Santé et du Social : Analyse des statistiques locales (2010)

2.3. Axes thématiques

AXE 1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & MOBILITÉ

1.1. Urbanisme, habitat, logement

A. Contexte

Afin de répondre à l'essor démographique, la commune d'Auderghem s'est fixé pour objectif de développer des projets immobiliers de qualité mixant la fonction de logement privé et public avec le commerce et des équipements collectifs, comprenant des nouveaux logements, de nouvelles places dans les écoles et les crèches, des services de qualité, etc..

Cet objectif est illustré par la politique communale en matière d'aménagement du territoire et de logements dont la préoccupation principale est de promouvoir l'accroissement du mouvement d'amélioration du cadre de vie en favorisant le logement familial, ainsi que les infrastructures associées en privilégiant un développement urbanistique s'intégrant harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Les plans d'affectation du sol sont repris ci-dessous :

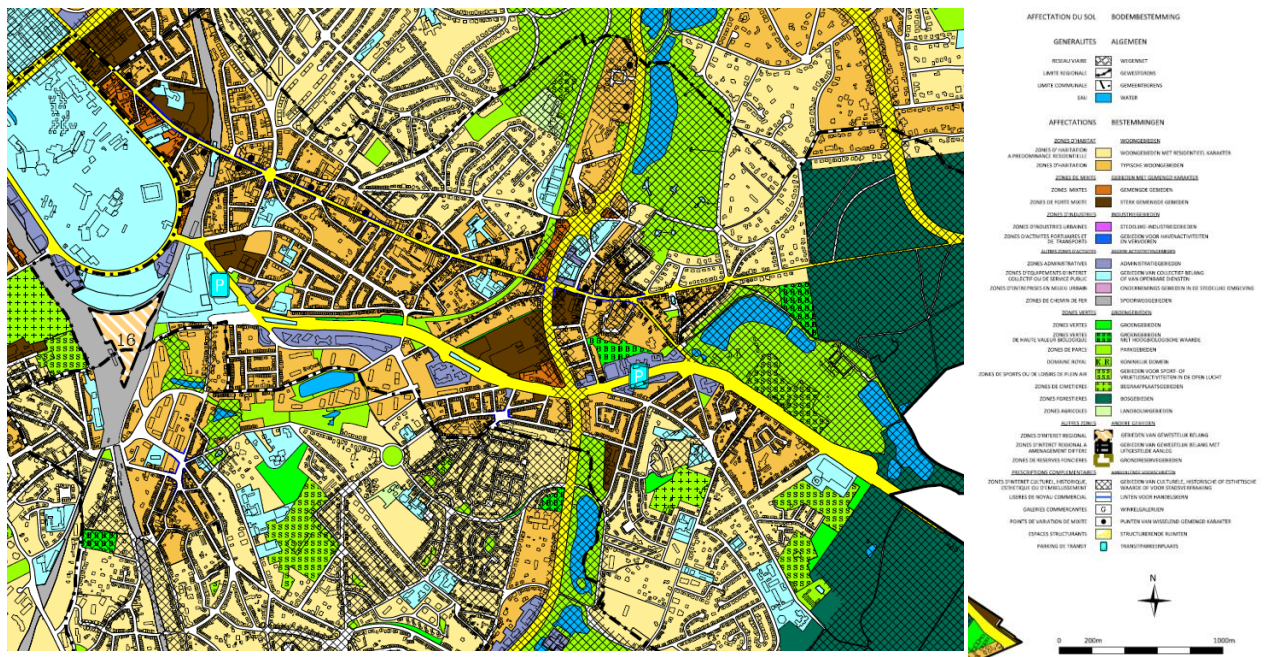


Figure 5: Plan Régional d'Affectation du Sol d'Auderghem

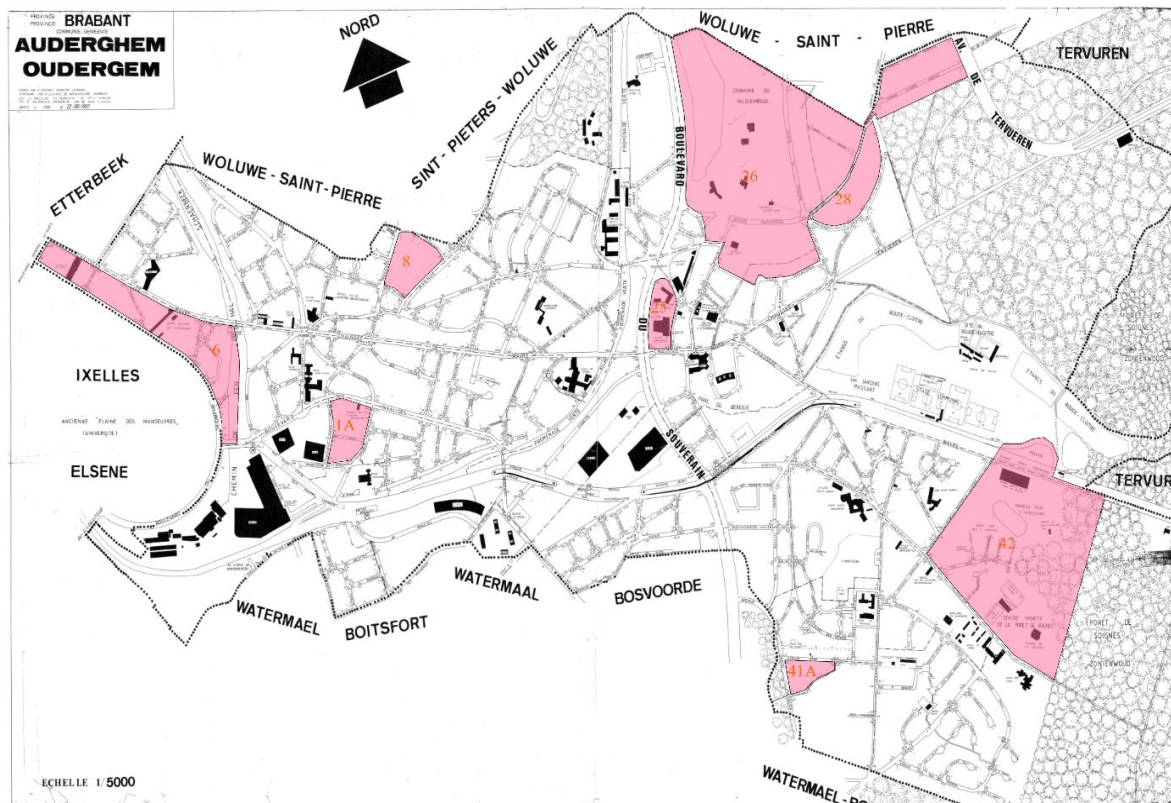


Figure 6: Plan Particulier d'Affectation du Sol d'Auderghem

Nouveaux développements :

Ces dernières années, de nouveaux développements ont vu le jour, parmi lesquels :

- Beaulieu / Invalides / Vandeleene / Javaux : logements familiaux, studios, centres sportif, bureaux et commerces spécialisés
- Crommelynck / Nénuphars : logements familiaux
- Outers / Chasse Royale : grande mixité de fonctions - logements familiaux, commerces, bureaux
- Herrmann-Debroux / Souverain/ Bassem : immeuble de bureaux
- Souverain / Devis : maison de repos et de soins, logements familiaux
- Bassem / Devis / Wavre : résidence services, logements familiaux, commerces
- Charlent : transformation d'immeuble de bureaux en logements étudiants
- Boon : transformation d'une maison de repos en logements étudiants
- Tanche / Pêcheries : transformation d'immeuble de bureaux en logements familiaux

Crèches et écoles :

Voici les principaux investissements récemment réalisés dans les infrastructures scolaires :

- Crèche communale « Les Poneys » - avenue G. Merjay 19 : construction d'un nouveau bâtiment comprenant la crèche et des logements ;
- Crèche communale « Les Mômes » - rue Robert Willame 21 : rénovation et extension de la crèche ;
- Centre Scolaire « Les Marronniers » - chaussée de Wavre 1179 : extension du centre scolaire (120 places supplémentaires) ;

- Centre Scolaire du Blankedelle – avenue Jean Van Horenbeeck 33 ; rénovation et agrandissement du Centre scolaire ;
- Centre Scolaire du Souverain – rue Robert Willame 25 ; reconstruction des maternelles
- De l'Autre côté de l'école - chaussée de Wavre 1789 : Place communale : aménagement d'une école secondaire à pédagogie Freinet dans des anciens bureaux.

Logements sociaux

La commune d'Auderghem compte près de 888 logements sociaux (chiffres IBSA au 1^{er} janvier 2015) répartis sur plusieurs quartiers, via différentes Sociétés Immobilières de Service Public (SISP ; voir liste de contact en **annexe 2**), soit 6 logements sociaux pour 100 ménages (IBSA, 2016) (moyenne régionale : 7 logements sociaux pour 100 ménages).

- SCRL « En bord de Soignes » (anciennement « les Habitations et Logements Sociaux d'Auderghem ») comprenant 804 logements répartis entre des studios, des appartements et des maisons individuelles (avenue Guillaume Van Nerom : 364 ; avenue Léopold Florent Lambin : 241 ; chaussée de Wavre : 51, boulevard du Triomphe : 51 ; avenue de la Houlette : 59 ; rue Emile Rotiers : 38) ;
- SCRL « Floréal » : comprenant des appartements (rue Guillaume Crockx : 99) ;
- SCRL « Comensia » (anciennement « Sorelo ») des maisons individuelles (rue Valduc : 5) et immeuble à appartements (rue Maurice Charlent : 18).

Les logements sociaux de la société SCRL « Les HLS d'Auderghem », sont en grande partie occupés par des personnes seules (41%), ou en couple (27%) sans enfants à charge (65%). Près d'un quart des occupants (28%) appartiennent à la tranche d'âge 41-60 ans, pour 26% d'enfants mineurs (0-17 ans), tandis qu'on dénombre 23% de personnes appartenant à la catégorie des plus de 60 ans et 23% pour les 21-40 ans.

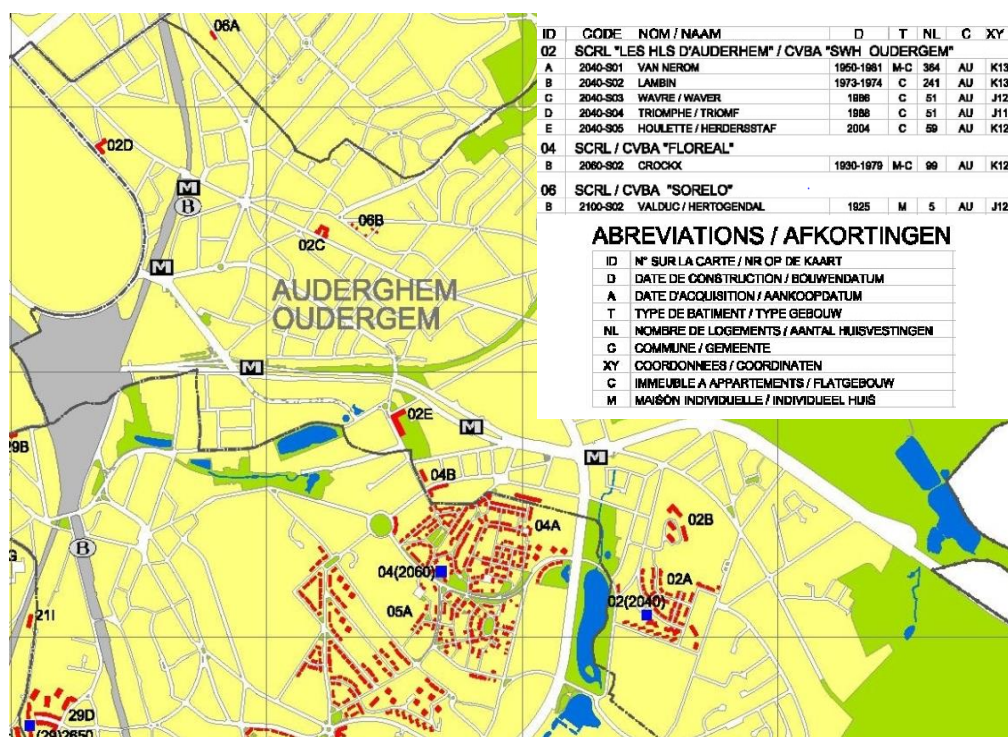


Figure 7: Logements sociaux d'Auderghem; Source: SLRB

B. Actions et projets

Actions :

Plusieurs actions sont entreprises de façon continue pour assurer le développement d'une urbanisation équilibrée sur Auderghem :

- Négociations avec les autorités régionales pour *défendre les intérêts de la commune et de ses habitants* ;
- *Promotion de la participation citoyenne* via les enquêtes publiques, les commissions de concertation, des séances d'information sur des gros projets immobiliers, l'accueil au guichet urbanisme, etc.
- *Lutte contre l'insalubrité, les bâtiments inoccupés et les infractions urbanistiques.*

Projets en cours :

Voici une liste non exhaustive des principaux projets urbanistiques en cours sur le territoire de la commune :

Bâtiments communaux :

- Sites d'activités de la Voirie – chaussée de Wavre : installation d'une zone de stockage verdurisée avec une citerne à eau de pluie d'une capacité de 30.000 l. servant à alimenter les véhicules de nettoyage du service de la Voirie ;
- Crèche « Les Oursins » - chaussée de Wavre, 1179 : démolition et reconstruction de la crèche (60 places) ;
- Acquisition de deux nouveaux sites pour le parc locatif communal : Van Horenbeek 166 (Transvaal) et Kouter 87.

Bâtiments privés :

- Charlent / Nippone : construction de logements familiaux et de bureaux ;
- Wavre / Amitié : construction d'un complexe de logements familiaux, de studios et de commerces, et rénovation du ALDI ;
- Lemaire / Moulin à papier : transformation d'un immeuble de bureaux en logements ;
- Villageois / Vieux Moulin : construction logements familiaux et rénovation du centre sportif sur le site du Château Sainte Anne ;
- Souverain / Waha / Gobert : construction d'un immeuble de logements ;
- Souverain 191 : démolition d'un immeuble de bureaux et construction d'un immeuble de logements ;
- Sablière / Steeno / Waha : rénovation du centre scolaire Lutgardiscollege, construction d'un nouveau complexe mixte (crèche, maison de jeunes, centre de jour et logements familiaux) ;
- Triomphe / Delta Ouest : construction d'un grand centre hospitalier (CHIREC) et d'un complexe mixte comprenant maison de repos et de soin, logements familiaux, logements étudiants, hôtel, commerces et équipements.

Projets futurs

Voici une liste non exhaustive des principaux projets urbanistiques futurs sur le territoire de la commune :

Bâtiments communaux et régionaux

- Rouge-Cloître :
 - rénovation de la maison du prieur ;
 - rénovation des bâtiments communaux : écuries, ateliers d'artistes et classes nature/verte ;
- Trois fontaines : rénovation du château ;
- Centre Culturel : rénovation de la salle des fêtes ;
- Centre Sportif Willegems : renouvellement de la toiture, réaménagement de l'accès par la rue des Villageois ;
- Stade communal – chaussée de Wavre, 1854 : aménagement d'un terrain de sport synthétique ;
- Triangle-Delta : projet de crèche ainsi que d'écoles maternelle et fondamentale ;
- Logements sociaux – avenue de la Houlette : construction nouveaux bâtiments pour logements sociaux accompagnés dédiés au seniors, avec centre de soins, restaurant, etc.

Bâtiments Privés :

- Wavre / Triomphe / Général Jacques : construction d'un nouvel ensemble avec logements, logements étudiants et commerces ;
- Grand Forestier / Van Horenbeeck : un nouveau lotissement : logements ;
- Willerieken : démolition d'un immeuble de bureaux et construction d'un ensemble de logements – Dossier en suspens après remarques négatives de la Commission de Concertation.

Plan d'aménagement directeur :

- Herrmann-Debroux et Triangle-Delta : Le plan en cours de définition, initiative régionale, s'étend le long de l'axe E411 inclus le site Delta, propriété régionale (situé entre les lignes de chemin de fer, en lisière d'E411, et au sud du prochain CHIREC). Pour ce site Delta, le Ministre-Président a communiqué une vision consistant à mettre en place une mixité verticale entre les activités productives, les activités logistiques (Bpost ou Bruxelles Propreté) et les logements.

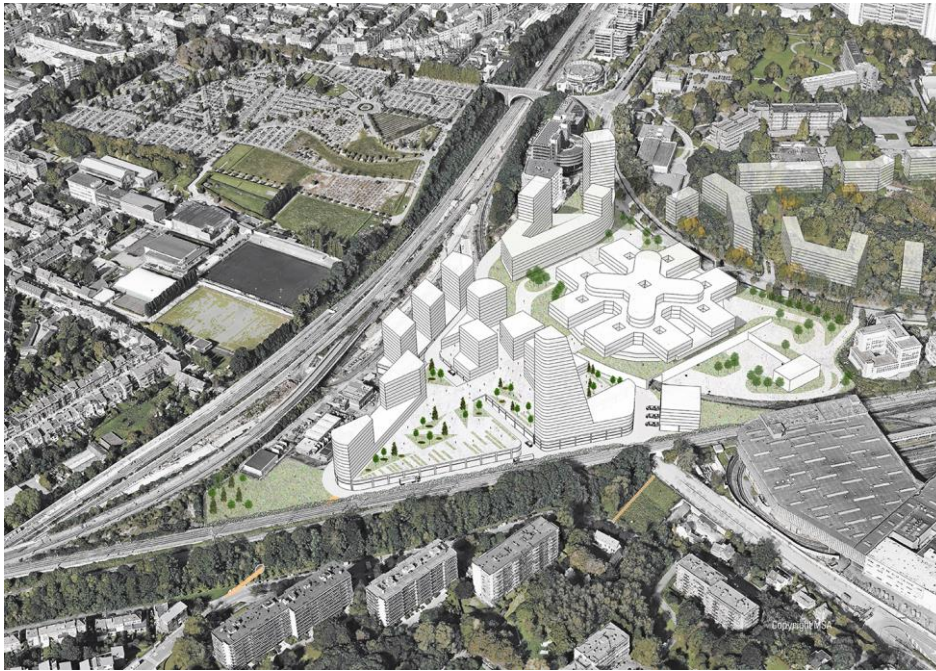


Figure 8: Projet Triangle-Delta du gouvernement bruxellois

Projets futurs à proximité immédiate des limites communales

Bâtiments Privés sur le territoire de Watermael-Boitsfort :

- Tenreuken : construction d'un nouvel ensemble de logements ;
- Souverain / site Axa : construction d'un ensemble de logements et reconfiguration d'un immeuble de bureaux en Ambassade des USA ;

Bâtiments Privés sur le territoire d'Ixelles :

- Plaine des Manœuvres : construction de nombreux nouveaux ensembles de logements et de logements étudiants, de locaux culturels et universitaires mais également projet de PPAS permettant une importante densification du bâti (+ de 2 fois les superficies planchers existantes) ;

C. Acteurs

- *Bureau Bruxellois de la Planification (BBP), Perspective.brussels*
- *Bruxelles Développement Urbain (BDU)*
- *Direction des Monuments et Sites (DMS)*
- *Société du logement de la région de Bruxelles-Capitale (SLRB) :*
 - *Sociétés Immobilières de Service Public (SISP)*
 - *SCRL « En bord de Soignes »*
 - *SCRL « Floréal »*
 - *SCRL « Comensia »*
- *Centre Public d'Action Sociale (CPAS)*
- *Citydev.brussels*
- *Impulse.brussels*

D. Sources

- Plan Régional d’Affection du Sol (PRAS)
- Plan Particulier d’Affectation du Sol (PPAS)
- Code Bruxellois de l’Aménagement du Territoire (CoBAT)
- Règlement Régional d’Urbanisme (RRU)
- Règlement communal sur les bâtisses
- BruGIS

1.2. Déplacements, transports et infrastructures

A. Contexte

1. Description :

La commune d’Auderghem est coupée en quatre parties par des grands axes structurants régionaux (s’étendant sur 16,4 km de long) : le viaduc Herrmann-Debroux et les axes situés sous celui-ci (avenue J. Cockx, avenue Louis Dehoux, avenue Edmond Van nieuwenhuyse, avenue Gustave Demey) et le boulevard du Souverain. Elle se structure également le long de trois autres axes régionaux, la chaussée de Wavre, chaussée « historique » bruxelloise, la chaussée de Tervuren et la fin de l’avenue de Tervuren.

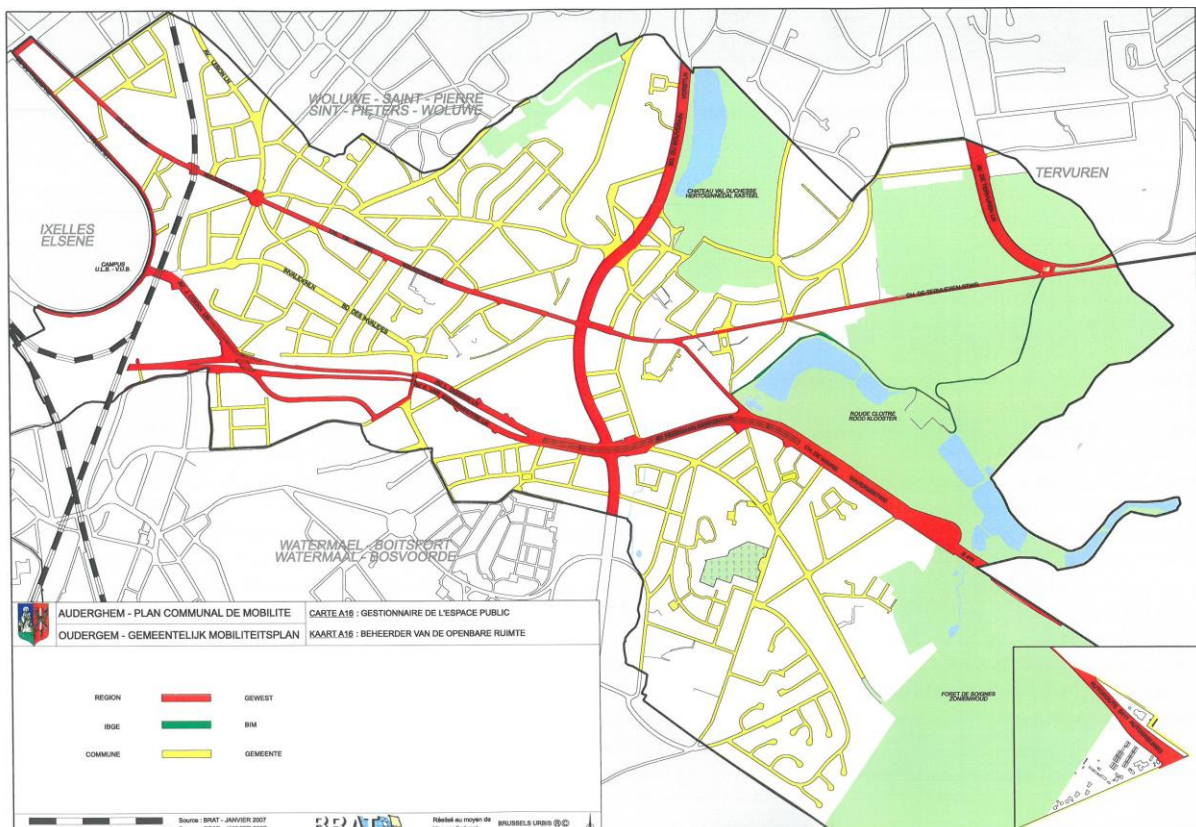


Figure 9: Gestionnaire de l'espace public; Source: PCM - Phase I (2007)

Via le débouché de l’E411 sur le viaduc Herrmann-Debroux, Auderghem représente le deuxième axe de pénétration de la Région de Bruxelles-Capitale (s’étendant sur 2,1 km de long). Cela implique un fort trafic entrant et sortant lié aux navettes inter-régionales principalement sur les grands axes

régionaux de la commune, mais reporté ensuite sur les axes secondaires et dans les quartiers résidentiels, ainsi qu'une forte pression sur l'offre de stationnement communal. En 2016, une campagne de comptage du trafic pour l'heure de pointe du matin a ainsi été mise en place par Bruxelles Mobilité (Plan directeur H-D, 2016) afin d'évaluer le trafic (flux/h) sur les grands axes stratégiques et dans les rues de la commune. Il en ressort qu'en entrée de ville, près de 3600 véhicules se présentent à l'amorce du viaduc Herrmann-Debroux parmi lesquels 2000 arrivent à hauteur du boulevard du Triomphe et 580 prennent le boulevard du Souverain. On peut ainsi estimer que chaque matin près de 1000 véhicules se dispersent dans les quartiers d'Auderghem via la chaussée de Wavre, le boulevard des Invalides ou l'avenue de Beaulieu. En sens inverse, près de 2700 véhicules empruntent le viaduc tous les matins. Il a été estimé qu'en totalisant les deux sens de circulation, près de 61.600 véhicules en moyenne par jour (6h – 22h) accèdent et quittent la capitale via Auderghem via le viaduc Herrmann-Debroux (SPF Mobilité, 2016).

Deux parkings de transit (ou de dissuasion) publics existent à Auderghem. Ils sont situés à proximité de stations de métro : le parking Delta (350 places) et les emplacements situés sous le viaduc Herrmann-Debroux (200 places). Cependant, ces deux parkings peuvent difficilement être qualifiés de réel parking de transit car ils ne sont pas équipés de contrôle d'accès et sont souvent utilisés par les riverains ou les employés de bureaux situés à proximité.

Notons que les parkings des bâtiments de la commission européenne servent notamment de parking de transit pour leurs employés travaillant dans le quartier européen. Par ailleurs, l'hypermarché Carrefour d'Auderghem, dont le parking est déjà partiellement utilisé comme parking de transit, projette d'instaurer un système d'abonnements, via l'installation de barrières, sur une partie de son parking.

Auderghem bénéficie d'infrastructures lourdes en transports publics y compris un dépôt ainsi que d'une offre en transports en commun développée : des lignes SNCB, un ligne de Métro n°5, quatre lignes de bus STIB (17, 34, 41, 72), une ligne de bus STIB NOCTIS (N09), deux lignes de tram STIB (44, 94), deux lignes de bus TEC (C et E) et sept lignes de bus De Lijn (341, 343, 344, 345, 348, 349, E). Toutefois, la commune réclame une ligne RER sur le trajet de la ligne SNCB 26, une liaison plus fréquente vers le Centre Sportif de la Forêt de Soignes et le rétablissement d'une liaison directe entre le quartier Saint-Julien et le quartier du Blankedelle, liaison anciennement assurée par le bus 34 mais interrompue suite à l'arrivée du tram 94.

Par ailleurs, Auderghem compte un très grand nombre de moyens de déplacement moins « conventionnels » tels que les voitures partagées (stations ou emplacements VAP, Cambio, ZenCar, UbeeQo, DriveNow) ou vélos partagés (15 stations Villo avec un total de 332 emplacements en 2016).

Face à l'augmentation du trafic routier et à la pollution de l'air, la commune se doit d'évaluer la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable et douce, via son Plan Communal de Mobilité (PCM) et son Plan d'Action Communale de Stationnement (PACS).

Le plan communal de mobilité est un outil prospectif de planification qui vise à créer les conditions d'une mobilité durable au niveau communal. Il poursuit des objectifs en matière de mobilité et d'accessibilité, de sécurité routière et de qualité de vie et planifie les interventions de la Commune, mais aussi celles des différents acteurs de la mobilité œuvrant à Auderghem (Bruxelles Mobilité, STIB, SNCB, etc.).

Basé sur le PCM, le plan d'action communal de stationnement (PACS) a pour but d'améliorer la mobilité en rééquilibrant l'utilisation de la voirie publique via le renfort des fonctions autres que le stationnement et de simplifier la situation du stationnement (gestion des infractions, problèmes de livraison, alternatives au transport motorisé individuel).

Les actions programmées dans le Plan d'Action Communal de Stationnement permettraient d'atteindre les objectifs de changement d'affectation des 592 emplacements de stationnement non réglementés et non réservés, conformément au plan régional de politique du stationnement.

Avec la promenade de l'ancien chemin de Fer et les nombreuses pistes cyclables le long des grands axes régionaux – Itinéraire Cyclable Régional (ICR) –, Auderghem offre également un grand nombre de cheminements vélos.

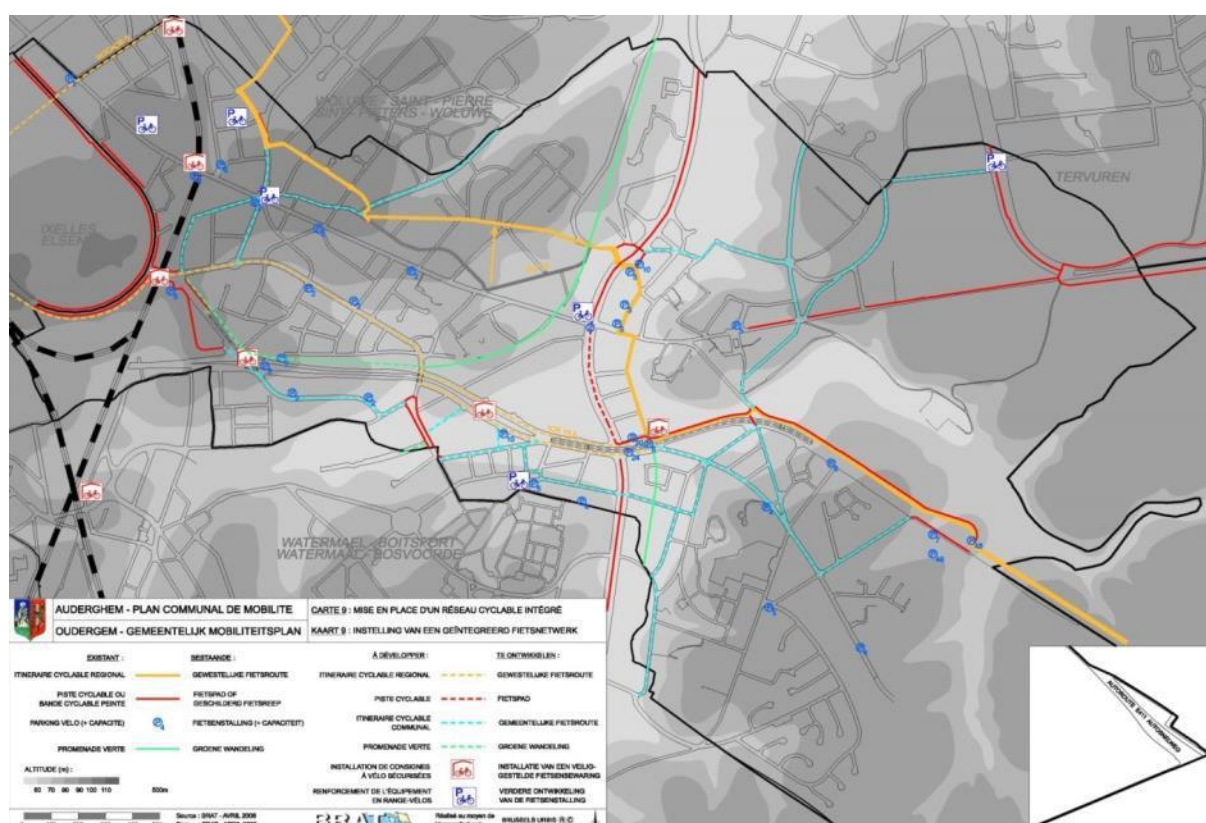


Figure 10: Mise en place d'un réseau cyclable intégré; Source: PCM - Phase II (2008)

Dans le cadre du PCM, la commune souhaite à présent développer un réseau d'itinéraires cyclables communaux (ICC) qui en concertation avec la Région et les communes voisines s'intégrerait dans le réseau ICR actuel et améliorerait les cheminements vélos et piétons sur son territoire (marquages, rénovation des trottoirs, amélioration des traversées, réaménagement de certains carrefour, etc.).

Ce nouveau réseau ICC s'intégrerait dans un plan européen appelé BYPAD (*BicYcle Policy AuDit*). L'élaboration de ce plan se base sur une « étude d'aménagements cyclables » réalisée par Pro Vélo en 2002 et sur des phases d'analyse de terrain effectuées en partenariat avec les différents acteurs (Pro Vélo, GRACQ, TIMENCO).

Ce plan devrait être approuvé pour fin 2016-début 2017.

B. Actions et projets

Actions :

Plusieurs actions sont entreprises pour assurer une mobilité douce et sécurisée au sein de la commune :

- Négociations avec les autorités régionales pour défendre les *intérêts de la commune et de ses habitants* ;
- *Rénovation des trottoirs et des voiries*, comprenant des aménagements spécifiques de sécurité et favorisant la mobilité douce ;
- *Stations de véhicules partagés* :
 - Cambio : 2 stations existantes (Hankar et Herrmann-Debroux); 2 nouvelles stations en projet (Invalides et Charlent) ;
 - ZenCar : 1 station (Parking hypermarché Carrefour) ;
 - Villo : 15 stations en service avec un total de 332 bornes vélos ;
- *6 gonfleurs pour vélos* placés en espace public autos ;
- *Stationnements pour personnes à mobilité réduite* (144 places PMR) ;
- *Installation de consignes à vélos sécurisées* : 17 boxes à vélos de 5 places (9 en 2015 et 8 en 2016) ;
- *Renforcement de l'équipement de l'espace public en range-vélos* ;
- *Activités, animations et sensibilisation à la mobilité douce* :
 - Journée sans voiture ;
 - Service de gravure vélo ;
 - Ateliers de réparation et d'entretien vélos ;
- *Prévention sécurité piétonne et routière* :
 - Actions de prévention à la sécurité piétonne aux alentours des écoles ;
 - Participation aux campagnes régionales sur la sécurité routière (zone 30, port de ceinture, Bob etc.) ;
 - Contrôle et lutte contre les infractions au code de la route.

Projets :

Certains projets urbanistiques peuvent avoir des conséquences importantes sur la mobilité et nécessitent donc des adaptations particulières.

- *L'instauration de barrières et d'un système de barrières* sur le parking de transit de l'hypermarché carrefour nécessite une étude d'incidences environnementales.
- *L'urbanisation du site Delta, avec la construction d'un centre hospitalier et d'un quartier mixte*, nécessitera des adaptations importantes à la modification du flux de trafic engendrée par ces infrastructures. Le boulevard du Triomphe sera réaménagé en 2017 en prévision de l'ouverture de l'hôpital et une nouvelle voirie d'accès reliera l'extrémité de l'axe E411 au parking du site.
- Le *plan d'aménagement directeur Herrmann-Debroux*, devra analyser le réaménagement de l'axe Delta – Triomphe – Beaulieu, et plus largement l'entrée de la ville, dans la perspective de la destruction du viaduc Herrmann-Debroux étudiée pour réduire la pression de la circulation automobile à la suite de la mise en service du RER.

C. Acteurs

- *Bruxelles Mobilité*
- *Bruxelles Environnement*
- *Parking.brussels*
- *Sociétés de transports en communs :*
 - *STIB*
 - *SNCB*
 - *DE LIJN*
 - *TEC*
- *Sociétés de véhicules partagés :*
 - *VILLO*
 - *Voiture à Partager (VAP)*
 - *CAMBIO*
 - *BLABLACAR*
 - *ZENCAR*
 - *DRIVENOW*
 - *UBEEQO*
- *Associations :*
 - *PROVELO*
 - *GRACQ*
 - *Fiestsersbond*

D. Sources

- Présentation lors de la table ronde n°1 sur le plan directeur Herrmann-Debroux du 24/06/2016 – Bruxelles Mobilité
- Recensement de la circulation en 2009 – SPF Finances Mobilité (2016)
- Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Plan d'Action Communale de Stationnement (PACS)
- Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière en voirie communale
- Plan Iris II
- Plan Régional de Politique du Stationnement
- Plan Régional de Développement (PRD)
- Projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD)
- Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie (COBRACE)
- Plan Régional Air-Climat-Energie (PACE)
- Ordonnance relative aux permis d'environnement
- BYPAD (projet en cours)
- Plan Régional de Mobilité (projet en cours)
- Institut Bruxellois d'Analyse et de Statistique (IBSA)

AXE 2. ENVIRONNEMENT & GESTION DES RESSOURCES

2.1. Espaces naturels et biodiversité

A. Contexte

La commune d'Auderghem s'étend sur une partie de la Forêt de Soignes et dispose de nombreux espaces verts (voir liste en **annexe 3**) et d'un réseau écologique (maillage vert et bleu) bien développé. Mis à part la forêt de Soignes, on retrouve, les espaces verts suivants : la promenade de l'ancien chemin de fer Bruxelles-Tervuren et une partie du parc de Woluwe, la propriété Val-Duchesse, le parc du Bergoje, le Rouge-Cloître, le jardin botanique Jean Massart, le parc Seny, le parc Tenreuken, le parc Chasse-Royale, le parc Paradisiers, le parc Résidence Reine Fabiola et le parc Charlent.

En matière de localisation des espaces verts, on note un fort contraste entre les différentes parties du territoire, avec une forte concentration de ceux-ci dans la partie Est du territoire communal (Rouge-Cloître, Forêt de Soignes, Val Duchesse, etc.) tandis qu'ils sont plus clairsemés dans la partie Ouest et Nord-Ouest de la commune, à l'exception de la coupure verte formée par la promenade de l'ancien chemin de fer Bruxelles-Tervuren.



Figure 11: Espaces vert; Source: Bruxelles Environnement (2016)

Ces différents espaces verts constituent un refuge pour un nombre important d'espèces animales et végétales et donc des zones avec une forte biodiversité.

L'ensemble des espaces verts de la commune, à l'exception de la promenade de l'ancien chemin de fer et des parcs Chasse-Royale, Charlent, Résidence Reine Fabiola et Paradisiers, constituent des sites Natura 2000 (réseau européen de sites naturels ou semi-naturels importants tant pour la faune que pour la flore qui y vivent).

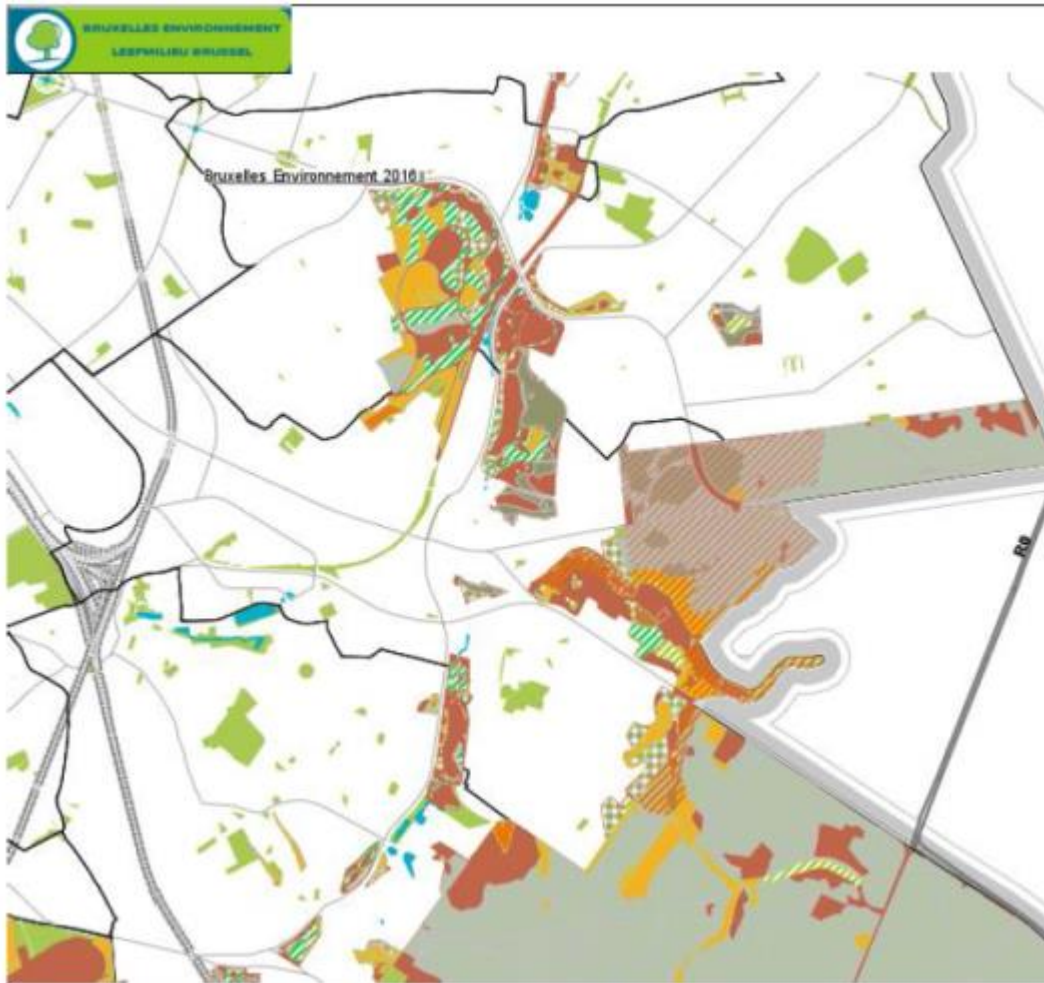


Figure 12: Sites et habitats Natura 2000 ; Source : Bruxelles Environnement (2016)

Certaines zones sont cependant colonisées par des espèces exotiques envahissantes qui peuvent nuire au développement des espèces locales, indigènes. Ainsi, la Bernache du Canada ou l'Ouette d'Égypte ont été observées à plusieurs endroits du territoire communal, en particulier sur le site du Rouge-Cloître et du stade communal, tandis que les perruches à collier nichent entre le parc Seny et le parc Tenreuken. Certaines espèces exotiques envahissantes végétales, comme la renouée du Japon, sont également présentes sur le territoire de la commune.

La plupart des espaces verts publics sont gérés par Bruxelles Environnement (~ 44 ha) qui y applique une gestion différenciée permettant de faire coexister harmonieusement leurs diverses fonctions : sociale, récréative, éducative, paysagère et écologique. Ainsi de nombreux chemins de promenade pédestres ou cyclistes sont aménagés et une gestion écologique y est privilégiée.

En matière de politique régionale, le Plan Nature, qui découle de l'ordonnance relative à la conservation de la nature, a été adopté en 2016. Il a comme ambition d'orienter les politiques et de mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité, de la protection et du développement de la nature.

Par ailleurs, le Programme régional de réduction des pesticides, qui découle de l'ordonnance relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, prévoit de restreindre fortement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques tant par les gestionnaires d'espaces publics que par les particuliers.

B. Actions et projets

Plusieurs actions sont entreprises afin de protéger et de promouvoir la conservation de la biodiversité:

- *Gestion différenciée et écologique des espaces verts, plantation d'espèces indigènes ;*
- *Jardin écologique et pédagogique de la place Govaert géré par l'Autre école ;*
- *Jardin botanique et expérimental Jean Massart ;*
- *Soutien de la commune aux initiatives citoyennes et aux quartiers durables (voir liste en annexe 4) ;*
- *Appel à projets « Inspirons le quartier » de Bruxelles Environnement ;*
- *Appel à projet « Quartiers Verts » d'Inter-Environnement Bruxelles ;*
- *Projets de mare écologique au Centre Scolaire du Blankedelle ;*
- *Projet de sentier / rang vert à l'école primaire Saint-Hubert ;*
- *Bubble : réseau des écoles bruxelloises en action pour l'environnement ;*
- *Projet de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier contre les Bernaches du Canada ;*
- *Actions de sensibilisation du public :*
 - *Concours annuel « Fleurir Auderghem » pour les particuliers : ce concours existe depuis 1981 et comptait une 60aine de participants en 2016 ;*
 - *Encouragement à la plantation des pieds d'arbres d'alignement ;*
 - *Promotion de la lutte biologique contre les nuisibles : distribution de kits de coccinelles pour lutter contre l'invasion des pucerons et des cochenilles (environ 70 kits ont été distribués en 2016) ;*
 - *Séances de films/débats (Forêt en Ville, Bruxelles Sauvage, En quête de sens, ...) ;*
 - *Rouge-Cloître*
 - *Rouge-Cloître en fête ;*
 - *Nuit européenne des chauves-souris ;*

- Nuit de l'obscurité ;
- Animations de Cheval et forêt : promotion de l'usage moderne du cheval de trait, déclinée selon 4 axes (services ex. : poubelles ; pédagogiques ex. : animations écoles ; social ex. : intégration des personnes handicapées ; et « touristiques » ex. : balades)
- Ateliers de sensibilisation à la nature par le Jardin des Moines ;
- *Visites guidées thématiques par Pro Vélo, la Coordination Senne, etc.*

C. Acteurs

- *Bruxelles Environnement*
- *Quartiers durables et initiatives citoyennes*
- *Associations :*
 - *Cheval et Forêt*
 - *Jardin des Moines*
 - *Les amis de la forêt de Soignes*
 - *Pro Vélo*
 - *Coordination Senne*
 - *Natagora*

D. Sources

- Ordonnance relative à la conservation de la nature
- Plan Régional Nature
- Ordonnance relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
- Programme de Réduction des Pesticides de la Région de Bruxelles-Capitale
- Bruxelles Environnement - Cartographie
- BruGIS
- BrusselsGarden

2.3. Eau

A. Contexte

La commune d'Auderghem dispose d'un réseau hydrographique bien développé, en particulier via la Woluwe qui traverse son territoire, mais aussi via le Roodkloosterbeek, le Sluipdelle et le vallon des Trois Fontaines.

La Woluwe prend sa source à Watermael-Boitsfort, en Forêt de Soignes, et traverse une série d'étangs au travers de plusieurs communes, avant de se jeter dans la Senne, à Mechelen.

Cette rivière a été fortement aménagée et se présente avec des parties à ciel ouvert et des parties voûtées, où elle a été doublée par des collecteurs d'eaux usées.

La Woluwe fait partie du réseau européen des sites protégés « Natura 2000 » et présente une qualité d'eau relativement bonne et stable. Hormis la présence de HAP (hydrocarbures aromatiques poly-cycliques), la qualité physico-chimique et chimique du cours d'eau est plutôt bonne. Quant à la qualité écologique de la Woluwe, elle est malheureusement considérée comme médiocre, en raison des faibles populations de poisson, mais également à cause de la présence d'espèces exotiques envahissantes, comme l'écrevisse américaine.

Les inondations sont naturellement plus fréquentes dans les fonds de vallée. La vallée de la Woluwe fait ainsi partie des 5 vallées bruxelloises fréquemment touchées par les inondations. Le projet de plan régional de gestion de l'eau 2016-2021, qui découle de l'Ordonnance Cadre Eau, fixe les mesures à prendre pour tendre vers un bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eaux de surface et souterraines, ainsi que vers une meilleure gestion des risques d'inondation.

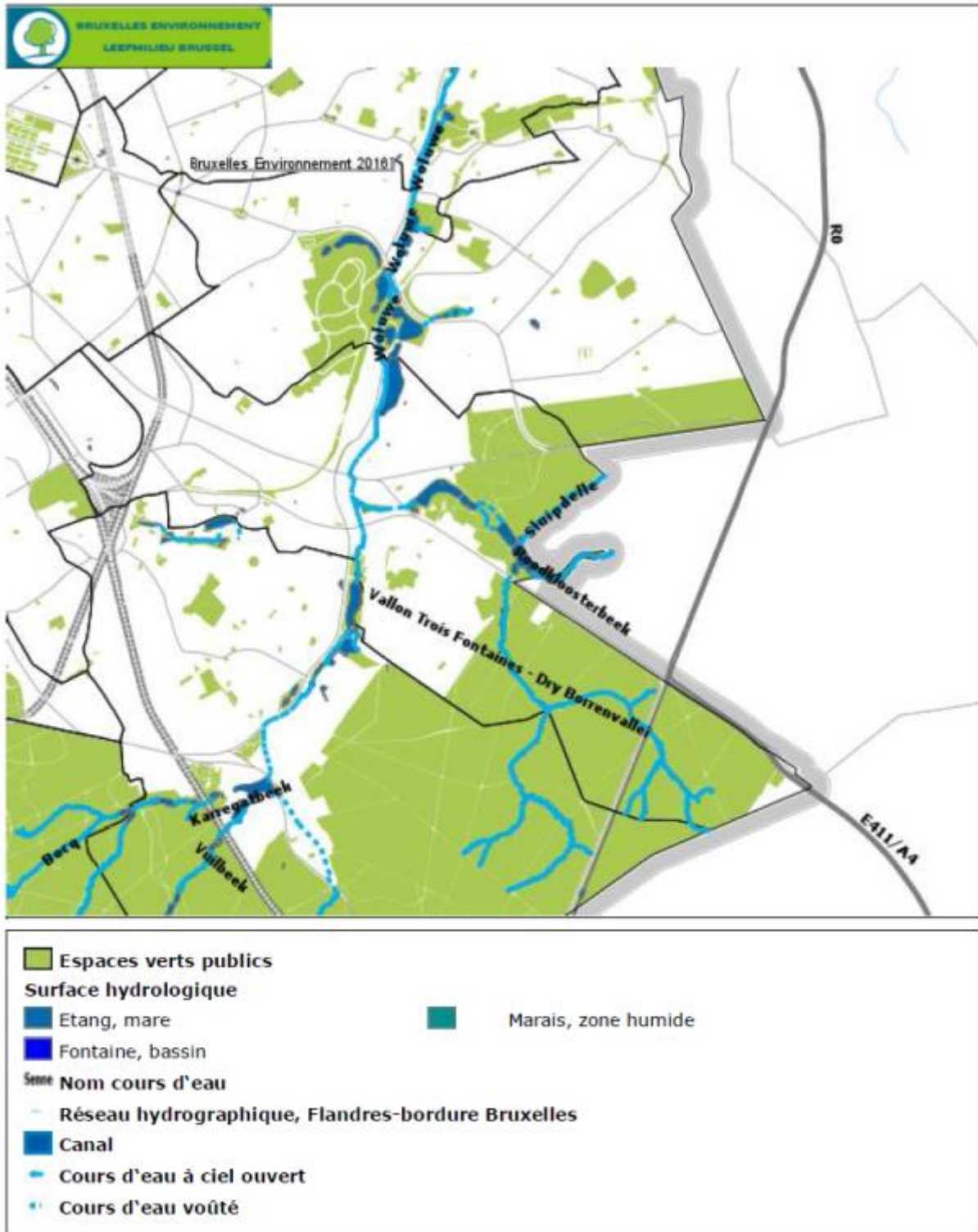


Figure 13: Carte du réseau hydrographique ; Source : Bruxelles Environnement (2016)

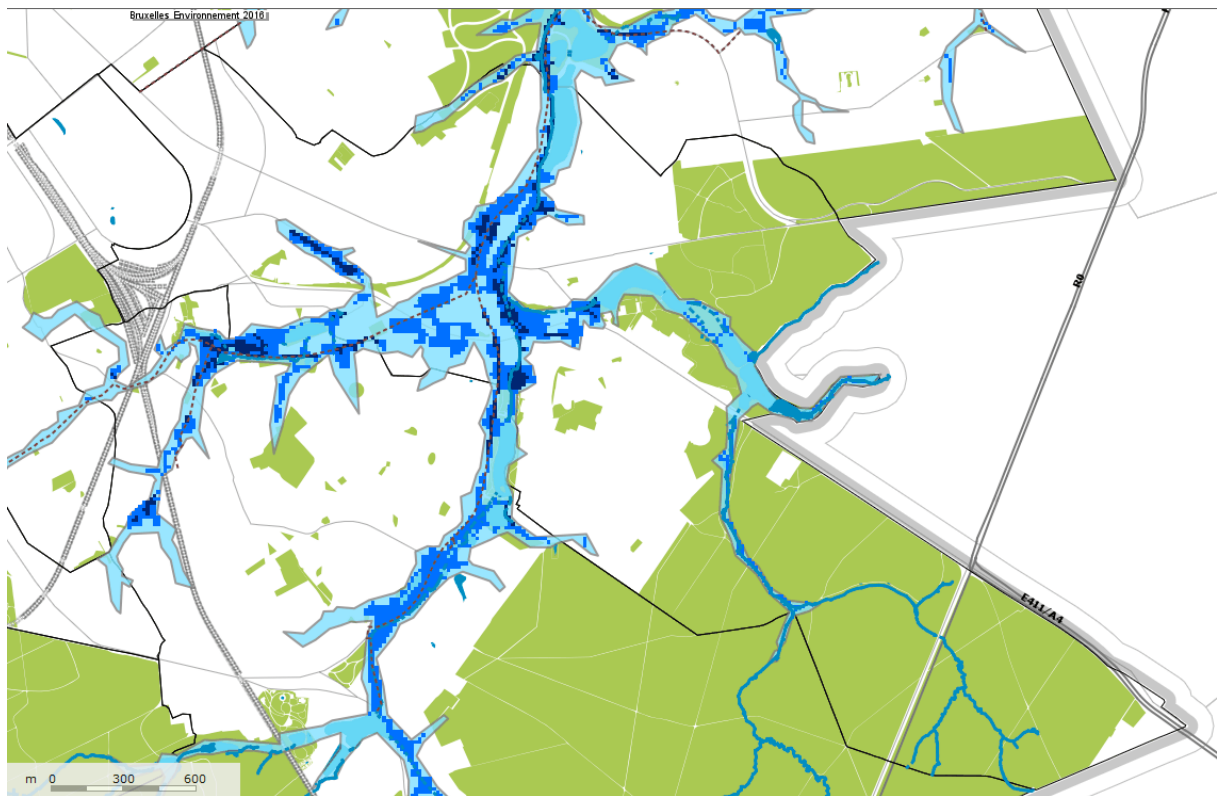


Figure 14: Carte des aléas d'inondation et des espaces verts publics - Bleu clair: aléa faible, Bleu: aléa moyen, Bleu foncé: aléa élevé, vert : Espaces verts publics; Sources: Bruxelles Environnement (2016)

B. Actions et projets

- *Plateforme de coordination de lutte contre les inondations :*
 - Groupe de Travail « Woluwe » réunissant différentes parties prenantes (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, HYDROBRU, SBGE, VIVAQUA, communes d'Auderghem, de Watermael-Boitsfort, de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert) ;
 - Groupe de Travail « Auderghem » réunissant les responsables des quartiers résidentiels de la commune, les plus touchés par les inondations.

- *Bassins d'orage de la vallée de la Woluwe :*
 - Bassin d'orage du Watermaelbeek de 33.000 m³ fonctionnel (avenue de la Houlette à Auderghem) ;
 - Bassin d'orage de 700 m³ fonctionnel sur le site de l'hypermarché Carrefour (boulevard du Souverain à Auderghem) ;
 - Deux bassins d'orage sur le Watermaelbeek d'une capacité de 4000 m³ chacun en cours de réalisation (rue des Bégonias /rue du Bien Faire à Watermael-Boitsfort) ;
 - Projet de bassin d'orage sur la Woluwe jusqu'à 70.000 m³ fonctionnel (boulevard de la Woluwe à Woluwe Saint-Lambert)
 - Projet de bassin d'orage sur la Woluwe de 6.000 m³ (début 2018 – Ten Reuken à Watermael-Boitsfort)

- *Restauration du réseau hydrographique :*
 - Rouge-Cloître : curage et réfection des berges de l'étang n°4 (4000 m³) ayant permis une restauration importante du paysage d'origine, curage du pertuis de la rivière qui passait sous l'abbaye et rénovation d'ouvrages hydrauliques.
 - Nettoyage et réaménagement de l'étang du Blankedelle (à proximité du carrefour Léonard): évacuation et mise en décharge des boues issues de cet étang répondant à un double objectif, à savoir lui redonner son rôle de bassin d'orage et, considérant le risque de pollution de la vallée du Rouge-Cloître, évacuer les métaux lourds hors du site
 - Retenue des eaux de pluie dans les étangs Tenreuken – augmentation de leur capacité de 3200 m³

- *Guidance inondation et primes communales :*
 - Attribution de primes (125 €) pour l'étude de travaux pour la protection contre les inondations des immeubles. Ces primes sont octroyées pour la phase 1 des études menées par l'intercommunale Hydrobru ou Vivaqua (analyse de la situation spécifique de l'immeuble, avec remise d'un rapport de visite sur base duquel un entrepreneur de travaux agréé peut remettre un devis).
 - En 2013, quelques 157 lettres ont été envoyés aux citoyens ayant subis des sinistres entre 2005 et 2013 à cause des inondations afin de leur proposer l'expertise du service de guidance inondations (phase 1). Seuls 5 citoyens se sont inscrits pour cette phase, aucun n'a entamé la phase 2.

- *Permis d'urbanisme :*
 - Le Règlement régional d'urbanisme (RRU - Titre I - Article 16) impose l'obligation de toitures vertes pour toutes les toitures plates non accessibles de plus de 100 m², des citernes d'eau de pluie de minimum 33 litres par m² de surface de toitures et le maintien de 50% de surface perméable pour toute nouvelle construction.
 - Le service urbanisme de la commune impose des mesures plus strictes, pour les projets d'immeubles importants, réseau séparatif de collecte des eaux, infiltration ou rejet des eaux de pluie dans les cours d'eau, bassin tampon de volume équivalent à 50l/m² de surface imperméabilisée sur la parcelle.
 - Un réseau séparatif pour la collecte des eaux est imposé pour les grands projets de lotissements situés dans la vallée de la Woluwe, où les eaux claires – pluviales doivent être rejetées dans la Woluwe.
 - Projet de contrôle et de validation des bassins d'orage sur terrains privés avant la mise en exploitation du bâtiment.

C. Acteurs

- *Bruxelles Environnement*
- *HydroBru*
- *Vivaqua*
- *Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE)*
- *Membres des groupes de travail Woluwe et Auderghem*

D. Sources

- Ordonnance Cadre Eau
- Projet de plan régional de Gestion de l'Eau

- Règlement communal concernant l'attribution de primes à l'encouragement de l'étude de la protection des immeubles contre les inondations

2.2. Energie

A. Contexte

En 2011, le plus gros consommateur d'énergie en région de Bruxelles Capitale correspondait au secteur résidentiel - logement (37% de la consommation totale), suivi du secteur tertiaire (33%) et du secteur des transports (26%).

Entre 1990 et 2011, la consommation énergétique bruxelloise a ainsi diminuée de 2%, provoqué principalement par la réduction de la consommation énergétique de l'industrie (-37%) et des logements (-10%), tandis qu'on note une augmentation de la consommation du tertiaire (+6%) et du secteur des transports (+6%). Auderghem compte près de 16.500 logements sur son territoire (chiffre 2015 de l'IBSA).

En 2008, la commune d'Auderghem a chargé un bureau d'étude de réaliser un bilan carbone afin d'évaluer la situation du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre et d'identifier les secteurs qui participent aux émissions de la commune. L'objectif poursuivi était de limiter voire de réduire ces émissions en envisageant certaines mesures de réduction.

Emissions de gaz à effet de serre à Auderghem en 2008 :

	Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tonnes
CO ₂	85 258,1	48 372,7	29 384,9	163 015,7
CO	89,3	13,6	225,5	328,4
NO ₂	76,8	52,8	140,0	269,6
SO ₂	54,4	31,9	4,2	90,5
CH ₄	8,8	2,1	2,3	13,2
N ₂ O	5,6	1,9	3,0	10,5
TOTAL	85 493	48 475	29 759,9	163 727,9

Les résultats de l'étude ont mis en évidence que le secteur résidentiel était responsable de la majorité des émissions de gaz à effet de serre. En effet, le secteur résidentiel émet 52 % du CO₂ (chauffage (70 %), production d'eau chaude (13%) et électroménager (21%)), suivi par le secteur tertiaire (30%) et le secteur transport (18%). Le secteur tertiaire regroupe bureaux, horeca (restaurants, cafés), supermarchés, commerces, enseignement, maisons de repos et centres sportifs. Les supermarchés, l'horeca et les bureaux représentent plus de 85 % des émissions du secteur tertiaire.

Pour répondre au défi énergétique actuel, la Région de Bruxelles-Capitale a, entre autres, adopté l'ordonnance relative à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments, qui vise à diminuer la consommation d'énergie primaire et les émissions de CO₂ liées à l'exploitation des bâtiments, tout en garantissant le confort de leurs occupants. Les mesures réglementaires introduites par l'ordonnance PEB (Performance Energétique des Bâtiments) sont divisées en « volets : Installations Techniques, Travaux et Certification.

Le gouvernement régional soutient également les projets de bâtiments durables, dits bâtiments exemplaires. Un bâtiment exemplaire se doit de répondre à un certain nombre de critères en matière d'énergie, d'éco-construction, de rentabilité et reproductibilité, de qualité architecturale et de visibilité. Auderghem compte actuellement 7 bâtiments exemplaires, tous repris sous la catégorie de logement individuel.

Notons toutefois que le commissariat de la police locale « Tritomas » pour l'entité Auderghem-Watermael-Boitsfort, situé à Watermael-Boitsfort mais mis en place à l'initiative de l'Administration communale d'Auderghem et co-financé par celle-ci, a été élu bâtiment exemplaire en 2012 et constitue le premier commissariat basse énergie de Belgique.

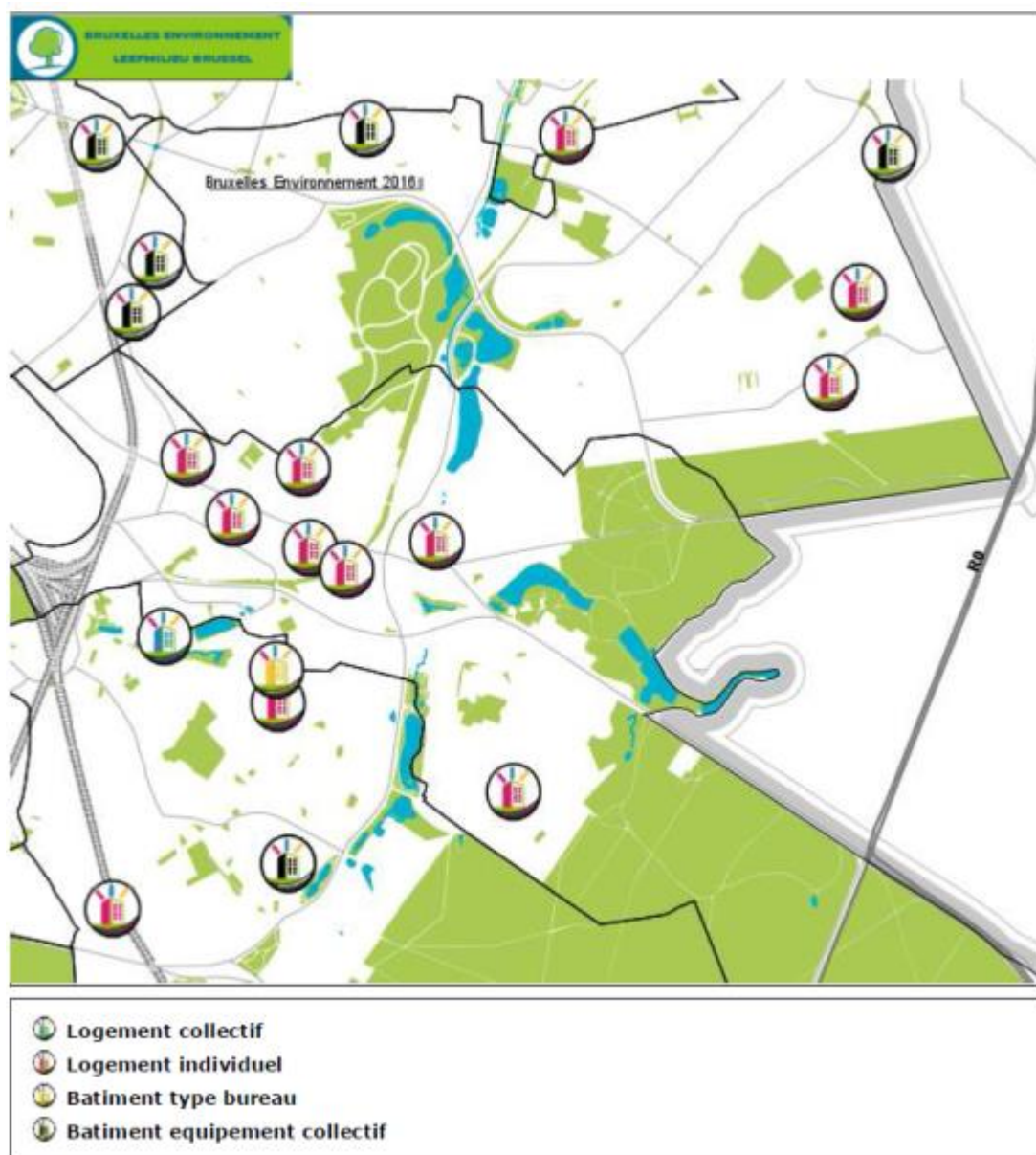


Figure 15: bâtiments exemplaires (source : Bruxelles environnement)

Concernant la production d'énergie renouvelable, Auderghem est la première commune bruxelloise à s'être dotée d'un parc de production d'énergie solaire. Depuis 2013, Auderghem y a recours via l'installation de plusieurs centaines de panneaux photovoltaïques (896 au total) sur les toitures de trois de ses bâtiments communaux (voir **axe 5.3.** pour plus de détails). De plus, au Gymnasium, 80 m²

de panneaux solaires produisent l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau sanitaire de ce complexe sportif. Par ailleurs, une installation de cogénération alimentée en huile végétale est en place à la maison communale.

B. Actions et projets

- *Ateliers Energie* : Formations gratuites pour apprendre à économiser de l'énergie (3 séances en 2016) ;
- *Cellule Energie du CPAS* : Animations de sensibilisation autour des astuces pour « diminuer le coût de sa facture d'énergie » (2x/ an) - accompagnement des personnes en défaut de paiement de factures d'énergie (travail de prévention et de sensibilisation, guidance budgétaire et sociale) ;
- *Plan lumière communal (2015)* : Projet d'harmonisation progressive de l'éclairage sur les voiries communales en créant des ambiances lumineuses propres aux différents quartiers et en mettant en valeur le patrimoine auderghemois ;
- *Appels à projets BATEX (2007-2013) et Be.Exemplary* ;
- *Primes énergie* de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- *Facilitateur « bâtiment durable »* de Bruxelles Environnement ;
- *Guide du bâtiment durable de Bruxelles Environnement* ;
- *Centre Urbain* : guichet d'information, formations, ateliers et conférences ;
- *Maison de l'énergie* : service gratuit de spécialistes pour aider les particuliers à diminuer leurs consommations d'énergie.

C. Acteurs

- *Bruxelles Environnement*
- *Centre Public d'Action Sociale d'Auderghem (CPAS)*
- *Maison de l'énergie*
- *Centre Urbain*

D. Sources

- Ordonnance PEB
- Bruxelles Environnement
- Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyses (IBSA)
- Plan Carbone de la commune d'Auderghem (2008)

2.4. Alimentation

A. Contexte

La stratégie régionale « Good Food » a pour objectif d'inciter le public à changer ses comportements alimentaires (manger plus sainement, réduire la consommation de protéines animales, de sucres, etc.), de favoriser la consommation des produits frais, locaux, et de saison, issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, et de réduire les nuisances environnementales liées à l'alimentation (gaspillage alimentaire, déchets d'emballages, etc.).

La thématique de l'alimentation « durable » sur le territoire communal concerne autant la production maraîchère (potagers collectifs ou individuels) que la promotion des circuits courts et locaux ou l'alimentation durable dans les structures d'enseignement (écoles communales et privées).

B. Actions et projets

- *Ecoles et crèches :*
 - Instauration de clauses environnementales pour les repas scolaires dans les écoles et crèches communales (minimum 1 produit local, de saison ou équitable/ semaine) ;
 - Installation de jardins potagers didactiques et de poulailler ;
 - Bubble : réseau des écoles bruxelloises en action pour l'environnement.

- *Soutien aux quartiers durables (voir liste en annexe 5) et initiatives citoyennes :*
 - Le Jardin des Villageois (chaussée de Wavre/ rue des villageois – terrain communal) comporte potager et compost collectifs ainsi qu'un poulailler ;
 - Le quartier Pinoy (avenue de la Houlette – terrain communal) comporte potager et compost collectifs ;
 - Le Transvert (sentier des Aubépines – terrain communal) comporte un potager collectif ;
 - Les Jardins de la Vignette (rue de la Vignette – terrain privé) comportent un potager et compost collectifs, un poulailler et des ruches ;
 - Le parc des Paradisiens (rue des paradisiens – terrain communal) comporte des potagers individuels ;
 - Le Paradis Vert (Rouge-Cloître – terrain régional) comprend des potagers familiaux ;
 - Projet de potager collectif au Parc Seny (rue Charles Lemaire - terrain régional) ;
 - Maîtres Maraîchers : réseau bruxellois de personnes formées par l'ASBL Tournesol pour promouvoir le maraîchage urbain ;

- *Promotion de l'alimentation durable :*
 - Marchés hebdomadaires (Saint Julien et Idiers) ;
 - Brussels Food Festival : Marché des producteurs bio et/ou locaux, Food Market (marché-cantine), ateliers et conférences pour promouvoir une alimentation saine et de qualité (événement biennuel).
 - La Ruche qui dit Oui ! (à Rouge-Cloître et avenue des Volontaires 19) assure la distribution de produits frais et locaux, issus de l'agriculture biologique ou non-intensive. Le groupement compte des producteurs maraîchers, de viandes, de produits laitiers, de miel, confitures, etc. et plus de 1000 membres.

- Färm (chaussée de Wavre 1080) : magasin bio dont le but est de créer des coopérations efficaces, conviviales et équitables.
 - GASAPéro (chaussée de Watermael 78) : groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne (GASAP) permet de soutenir des producteurs locaux travaillant selon des méthodes respectueuses de l'environnement et des savoir-faire traditionnels.
 - Jardin des Moines (Le Relais Forestier à Rouge-Cloître) : Découverte de la cuisine aux plantes sauvages, fleurs et légumes anciens ;
 - Petits déjeuners Oxfam avec produits issus du commerce équitable, pour les citoyens et les employés communaux ;
 - Semaine « Cultivons la Ville » : visite des potagers et composts, animations diverses, stands d'information, etc.
- *Lutte contre le gaspillage alimentaire :*
 - Centre de Distribution de Vivres du Blankedelle : récupération et distribution de vivres/invendus de quelques commerces d'Auderghem par la Banque Alimentaire via le Centre de Distribution de Vivres du Blankedelle en étroite collaboration avec les centres d'entraide des paroisses, le CPAS d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort, ainsi que la Croix-Rouge ;
 - Permis d'environnement : imposition de conditions d'exploitation spécifiques aux grandes surfaces (magasins de vente au détail de plus de 1000 m²) afin de les obliger à redistribuer leurs denrées alimentaires aux associations caritatives ;
 - Presse mobile AppelPom à disposition du public pour valoriser les pommes de jardins et de vergers en jus de fruit naturel (en 2014, 1677 litres de jus de pommes ont été produits) ;
 - Récolte des pommes du Clos des Pommiers Fleuris par les habitants du quartier.

C. Acteurs

- *Bruxelles Environnement*
- *Réseau Bubble*
- *Färm*
- *Réseau des Maîtres Maraîchers*
- Associations :
 - *Centre de Distribution de Vivres du Blankedelle*
 - *Man Natura*
 - *La ruche qui dit oui ! d'Auderghem et du Rouge-Cloître*
 - *Le Jardin des Moines a.s.b.l.*
 - *Tournesol*
 - *Oxfam*

D. Sources

- Stratégie Régionale Good Food ;
- Bruxelles Environnement : Bottin des Maîtres Maraîchers & Maîtres Composteurs

2.5. Déchets

A. Contexte

Un bruxellois produit en moyenne 439 kg de déchets ménagers et assimilés par an, comprenant les déchets non-triés et triés provenant des ménages bruxellois ainsi que les déchets issus des activités économiques mais de même nature que les déchets ménagers. Si l'on considère tous les déchets bruxellois, à l'exception des déchets de construction et de démolition et des boues de balayage des rues, le pourcentage de collectes sélectives atteint 35% pour la Région de Bruxelles Capitale contre 58% en Région wallonne et 66% en Région flamande (IBSA, 2014).

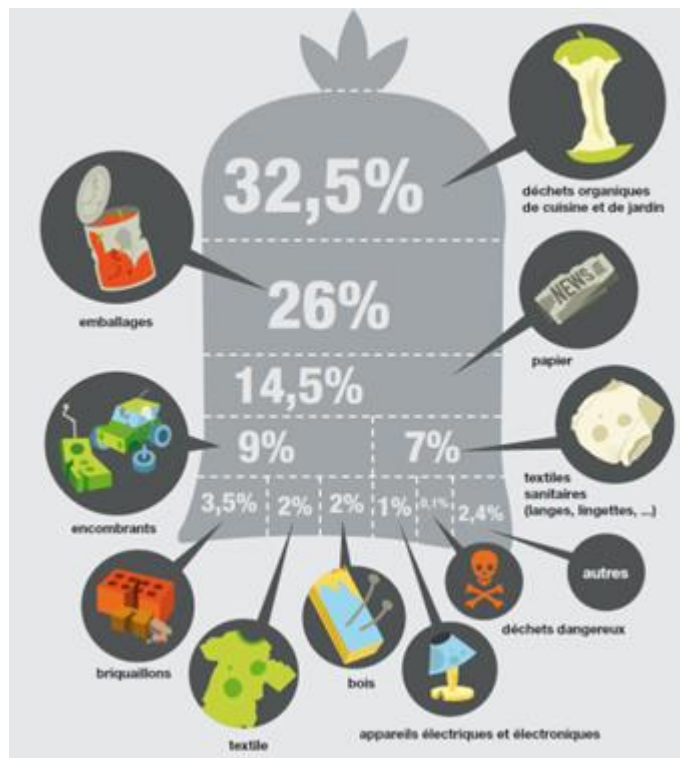


Figure 16: Composition du sac poubelle ménager en Région de Bruxelles-Capitale (source : Bruxelles Environnement)

En matière de gestion des déchets, la Région de Bruxelles-Capitale donne priorité à la prévention à la source puis à la réutilisation et la préparation au réemploi avant toute autre forme de valorisation : recyclage, puis valorisation énergétique et, enfin, élimination respectueuse de l'environnement (IBSA, 2014).

La politique communale laisse une place importante à la prévention en encourageant les habitants à faire usage de bonnes pratiques. Auderghem fut d'ailleurs pionnière en ce qui concerne l'encouragement des citoyens vers l'usage des poubelles rigides ou le ramassage des déchets organiques.

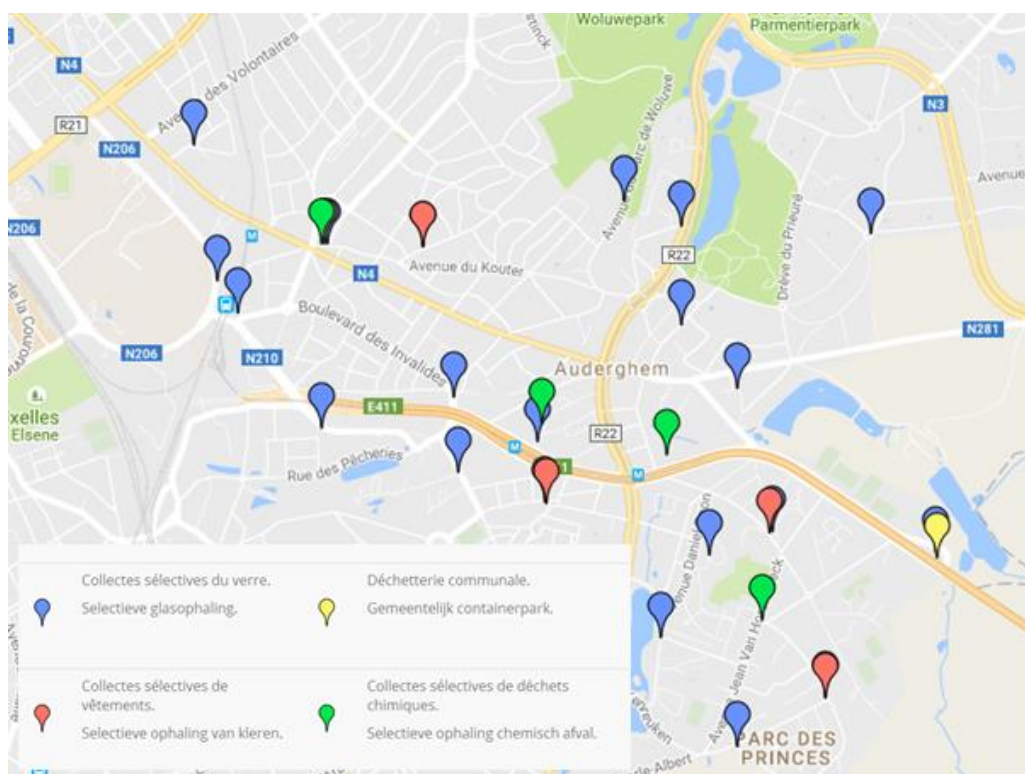


Figure 17: Points de collectes du verre, des vêtements, des déchets chimiques et déchetterie régionale (depuis 2016) (Sources: www.auderghem.be)

En effet, après une action pilote, en 2011, de distribution de poubelles en plastique dur pour contenir les sacs blancs de déchets ménagers, Auderghem a été la première commune à adopter, en 2013, le principe de la poubelle rigide sur tout son territoire. A cet effet, est autorisée sur le territoire communal d'Auderghem, l'utilisation de contenants rigides, d'une capacité de + ou - 80 litres, ronds, de forme évasée et d'une hauteur de +/- 50cm. Dans le cas d'immeubles à appartements multiples, les sacs peuvent être présentés à la collecte dans des conteneurs d'une capacité de 1.100 litres agréés par les collecteurs. L'objectif est de lutter contre les problèmes de propreté publique provenant des sacs éventrés par des animaux tels que les renards, les corneilles, les chats, etc.

Par ailleurs, Auderghem est depuis mars 2015, une des communes pilotes pour la collecte des déchets organiques par Bruxelles Propreté entamée le 3 septembre 2013. En juillet 2016, quelques 1.738 inscriptions avait été enregistrées à Auderghem, déclinées comme suit : 2 crèches, 1 école, 5 établissements horeca, 98 ménages vivants dans des immeubles dont l'ensemble des déchets sont collectés en conteneurs, 1.632 ménages vivants dans des immeubles ou des maisons dont les déchets sont collectés en sacs. Cela représente quelques 142 tonnes de déchets collectés à Auderghem, pour 1200 tonnes de déchets collectés pour l'ensemble des communes concernées par le projet depuis le début de l'action.

Le recyclage occupe une grande place dans les projets communaux. On dénombre de très nombreux sites de collectes de verre, de vêtements, de déchets chimiques et des autres déchets via la déchetterie, régionale depuis 2016. Ainsi, selon le rapport de l'a.s.b.l. Terre, quelques 32 151 kilos de textiles (provenant de la collecte de vêtements via les bulles) ont été collectés en 2016 sur le territoire d'Auderghem.

Les résultats d'une *Enquête propreté* effectuée en 2011 ont montré que pour 64% des auderghemois, la propreté est une question d'éducation et de respect. 63% des répondants étaient satisfaits de l'état de propreté de la commune, tandis que 74% avaient constatés une amélioration dans les 6

mois précédents l'enquête. Le problème le plus récurrent en matière de propreté est les déjections canines (31%), malgré un grand nombre de canisites et de distributeurs de sacs installés sur le territoire communal. Les deux autres problèmes abordés sont les dépôts clandestins (21%) et le balayage des rues (19%). Suite à cette enquête, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour améliorer la propreté de la commune (voir ci-dessous).

Ces résultats obtenus en 2011, sont corroborés par les résultats issus du sondage Citoyens (voir **annexe 12**) organisés dans le cadre de l'Agenda 21. En effet, près de 74% des répondants ont jugé que l'état actuel de la commune en matière de déchets pouvait être qualifié de « bien » à « très bien ».

Il est à noter que la régionalisation de la déchetterie communale en 2016, désormais en partie payante, a déjà eu quelques effets négatifs, notamment via l'augmentation des dépôts clandestins sur l'espace public.

B. Actions et projets

- *Propreté publique :*
 - Renforcement du nettoyage des voies publiques, instauration de ronde de collecte des poubelles publiques le dimanche, entretiens plus réguliers des canisites, etc.
 - Autorisation de disposer des poubelles en plastique dur sur la voie publique pour contenir les sacs blancs de déchets ménagers ;
 - Collecte des poubelles des parcs Seny, Tenreuken et Woluwe à l'aide de chevaux de trait de l'ASBL Cheval et Forêt ;
 - Distribution de sacs réutilisables avec le logo communal ;
 - Programme d'enfouissement des bulles à verres.

- *Promotion du recyclage de déchets organiques :*
 - Soutien aux projets de composts collectifs (Quartier Pinoy, Jardin des Villageois, etc.);
 - Formations gratuites sur le compostage au jardin et le vermicompostage ;
 - Distribution de fût à compost et de vermicompostière à prix avantageux ;
 - Stands d'information sur le compostage lors de différents événements (fête du rouge-Cloître, fête de la jeunesse, Brussels Food Festival) ;
 - Maîtres-Composteurs : réseau bruxellois de personnes formées par l'ASBL Worms pour promouvoir le compostage ;
 - Distribution annuelle gratuite de broyat de bois par le service communal du Plan Vert pour les citoyens pratiquant le compostage de jardin ;
 - Distribution bisannuelle gratuite de fumier par l'Asbl Cheval et Forêt ;
 - Commune pilote pour la collecte de déchets organiques par Bruxelles Propreté.

C. Acteurs

- *Bruxelles Propreté*
- *Bruxelles Environnement*
- *Réseau des Maîtres Composteurs*
- *Associations :*
 - *Cheval et forêt*
 - *Worms asbl*
 - *Oxfam*
 - *Les petits riens*

D. Sources

- Bruxelles Propreté
- Bruxelles Environnement
- Plan déchets
- Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA) – Anne Franklin, (2014) « *Les Bruxellois, champions de Belgique des déchets ?* »

2.6. Air – Climat – Bruit

A. Contexte

La Région de Bruxelles-Capitale a des engagements à respecter dans le cadre du Protocole de Kyoto, de la Convention des Maires, du paquet climat-énergie de l'Union européenne, et plus récemment de l'Accord de Paris sur le climat, conclut en 2015 suite à la 21^{ème} Conférence des parties sur les changements climatiques et visant à limiter l'augmentation de la température en dessous de 2 degrés.

Le Plan régional Air-Climat-Energie (PACE), adopté en 2016 et qui découle du Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE), vise ainsi à atteindre l'objectif fixé par la Région : réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2025, par rapport au niveau de 1990. Pour ce faire, ce plan comprend une série de mesures en matière d'efficacité énergétique, de développement des sources d'énergie renouvelable, de transport, de qualité de l'air et de climat.

Le plan cible les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (bâtiment, transport, consommation, etc.), encourage la production d'énergie renouvelable et vise aussi l'intégration des thématiques de l'air, du climat et de l'énergie dans toutes les politiques bruxelloises.

En matière de qualité de l'air, on estime que la pollution de l'air est responsable de 11.000 morts prématurées en Belgique (Agence européenne de l'environnement (AEE, 2012).

En région bruxelloise, malgré que la qualité de l'air extérieur se soit améliorée ces dernières décennies, les normes européennes fixées pour les concentrations de dioxydes d'azote (NO₂) ne sont pas respectées.

Le transport routier est responsable de 67 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de 39 % des émissions de particules fines (PM10) de la Région.

En plus de la pollution atmosphérique, les nuisances sonores provenant des différents types de transport peuvent également affecter la qualité de vie des Bruxellois.

Concernant le trafic aérien, la commune d'Auderghem a été particulièrement touchée par le virage large à gauche emprunté par les avions en phase de décollage dans le cadre du plan de dispersion Wathélet, et reste affectée par les avions en phase d'atterrissage sur la piste 01 et par les vols de nuit.

Notons également que la commune reçoit des plaintes pour nuisances sonores relatives :

- chantiers (entrepreneurs) (machines, camions, etc.) : régulièrement
- chantier (particuliers): moyennement

- chantier (espace public) : moyennement
- installations classées (ventilation, etc) : moyennement
- bureaux, commerces, restaurants (festivités, livraison, terrasse) : moyennement
- animaux domestiques (chiens) : moyennement
- trafic aérien : moyennement
- trafic métro : rarement
- trafic routier : rarement

Et rappelons que beaucoup de plaintes relatives au bruit sont gérées par la police ou par Bruxelles Environnement. Les nuisances sonores constituent d'ailleurs le premier motif de plainte auprès de Bruxelles Environnement.

B. Actions et projets

- *Zones de basses émissions* : les véhicules les plus polluants seront interdits dans la Région à partir de 2018 ;
- *Renouvellement complet de la flotte de véhicules communaux* d'ici 2025 pour répondre aux normes imposées par les zones de basses émissions ;
- *Réseau régional de mesure de la qualité de l'air* ;
- *Réseau régional de mesure du niveau de bruit lié aux transports* :
 - Trafic aérien :
 - Station de mesure temporaire au niveau du quartier du Kouter dans le cadre du plan Wathelet ;
 - Station de mesure au niveau du quartier du Transvaal (Eglise Notre-Dame du Blankedelle) pour le survol vers la piste 01 ;
 - Trafic routier :
 - Station de mesure au nord de la chaussée de Wavre ;
 - Station de mesure le long de l'E411 ;
 - Transport en commun : mesures ponctuelles ;
- Négociations avec les autorités régionales et fédérales pour le *respect des normes de bruit liées au trafic aérien* ;
- *Soutien aux associations et plateformes citoyennes.*

C. Acteurs

- *Cellule Interrégionale de l'Environnement (CELINE)*
- *Bruxelles Environnement*
- *Bruxelles Mobilité*
- *Brussels Airport*
- Associations ou plateformes citoyennes :
 - *Bruxelles air propre*
 - *Bruxelles air libre*
 - « *Pas Question !* »
 - « *Piste 01, ça suffit* »

D. Sources

- Accord de Paris sur le Climat de la COP21
- Agence Européenne de l'Environnement (AEE) - Rapport annuel sur la qualité de l'air en Europe (2012)

- Directive européenne 2008/50/CE sur la qualité de l'air ambiant
- Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie
- Plan régional Air-Climat-Energie (PACE)
- Plan forte chaleur et pics d'ozone
- Ordonnance relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain
- Arrêtés du gouvernement relatifs à la lutte contre le bruit de voisinage, le bruit généré par les installations classées et le bruit généré par les avions
- Plan de lutte contre le bruit

AXE 3. VIE SOCIALE

A. Contexte

La commune d'Auderghem entreprend de nombreuses initiatives pour renforcer les liens sociaux, lutter contre la précarité et la criminalité, soutenir les initiatives citoyennes, les commerçants, les associations locales, ainsi que pour renforcer le dynamisme économique et l'emploi.

Depuis 2016, l'ensemble des services traitant des aspects sociaux sur le territoire communal sont regroupés dans la Maison de la Prévention et des Solidarités: Coordination générale, gardiens de la paix, Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (SEMJA), Médiation aux sanctions administratives communales (SAC), Espace Prévention et actions scolaires (EsPAS), Cellule éducative de la Maison de la Prévention d'Auderghem (CEMPA), Médiation sociale, Prime à la sécurisation et Service d'aide à domicile (SAD - CPAS).

Une enquête mise en place par la Maison de la Prévention a montré que 65% des auderghemois se sentent rarement voire jamais en insécurité. Les actions en faveur des changements de comportements et du maintien d'une qualité de vie enviable ont été accentuées de manière ciblée, si bien que la criminalité sur la commune est en baisse depuis 2013.

En matière de sport et de culture, Auderghem peut se targuer d'être la commune bruxelloise disposant du nombre le plus important d'infrastructures sportives : Stade communal, Centre Sportif Willegems, Centre Sportif de la Forêt de Soignes, Gymnasium, salle d'escalade, salle de pétanque, etc..

L'offre culturelle est également importante avec le Centre Culturel, le Centre d'Art et les ateliers d'artistes du Rouge-Cloître.

La vie associative de la commune est fortement développée, avec près d'une cinquantaine d'associations recensées par le Conseil de l'Action Sociale et des Solidarités et plus de cent clubs sportifs recensés dans le Cadastre des sports et suivis par la Commission Consultative des Sports. Chaque année la commune subsidie un grand nombre d'associations et de clubs sportifs parmi lesquels : La Maison des Jeunes, Le Pavillon, Cheval et Forêt, Seniors Auderghem, Auderghem tiers-monde, le Logis, le Parc Hockey, GymPhenix, GymRS, etc.

La commune a d'ailleurs développé en collaboration avec ces partenaires un Lokaal cultuurbeleidsplan (Nederlands) regroupant et dirigent les initiatives des acteurs suivants: GC Den Dam, de gemeentelijke bibliotheek hertoginnedal, vzw Zoniënzorg, de brede schoolcoördinatie, Jeugdhuis Alleman, de gemeentelijke dienst Cultuur.

La liste des associations jouant un rôle clé dans le développement durable de la commune est reprise en **annexe 6**.

La commune d'Auderghem possède une grande variété d'infrastructures scolaires sur son territoire et est le pouvoir organisateur de 4 crèches, 4 écoles maternelles, 4 écoles fondamentales, une école de promotion sociale et une Académie de Musique et des Arts de la Parole. Avec plus d'une place pour deux enfants, le taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance est particulièrement élevé à Auderghem en comparaison avec l'échelle régionale (IBSA, 2016).

Le commune dispose également de 3 bibliothèques (dont une néerlandophone) et d'une ludothèque.

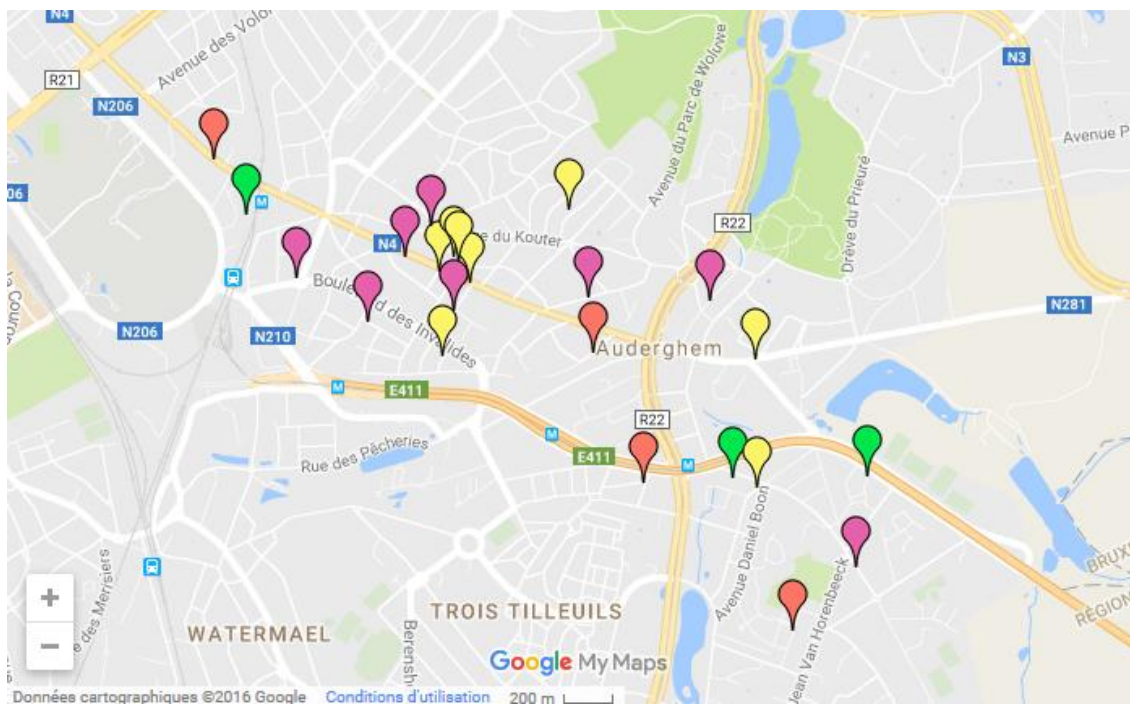
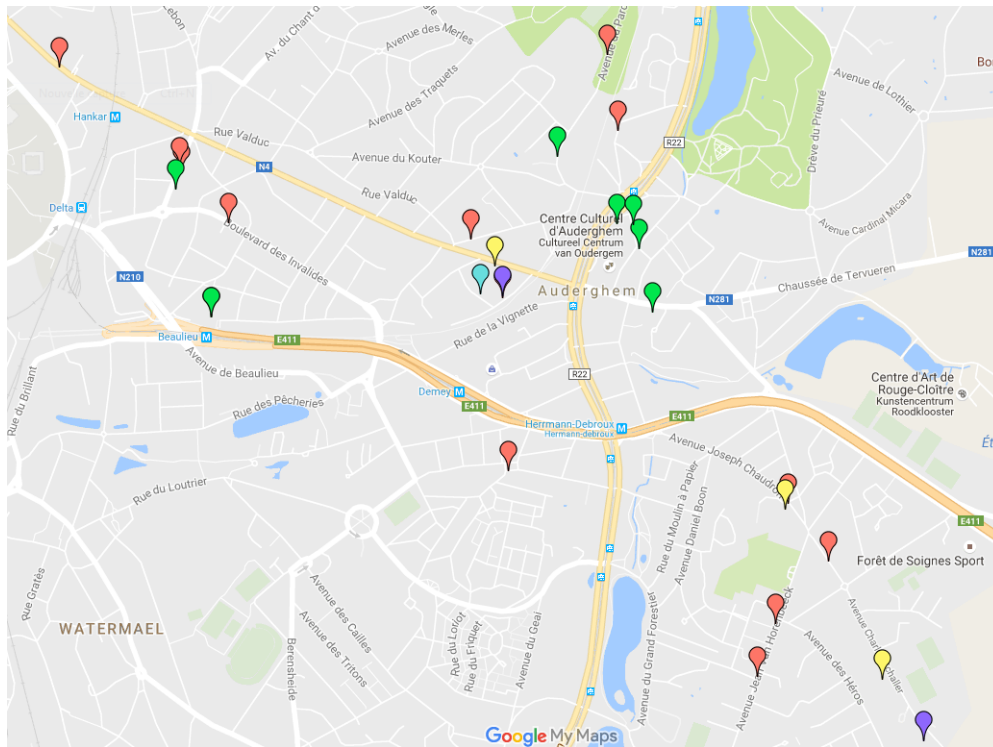


Figure 18: Crèches et maisons d'accueil pour la petite enfance à Auderghem ; Rouge: Crèches communales ; Vert: Accueilantes autonomes agréées par l'O.N.E.; Rose: Kind & Gezin – Kribben ; Jaune: Maisons d'enfants agréées par l'O.N.E. (Source: Site internet communal)



Ecoles primaires	Ecoles secondaires	Ecoles supérieures
<ul style="list-style-type: none">  Centre scolaire de Blankedelle  Centre scolaire "Pré des Agneaux"  Centre scolaire du Souverain  Centre scolaire "Les Marronniers"  Athénée royal d'Auderghem  Institut Saint-Julien Parnasse  Collège Saint-Hubert  Ecole Sainte-Bernadette  L'Autre école  Ecole Anne Misonne  The Japanese School of Brussels  De Stadsmus  Kribbe, peuter en kleuteronderwijs : Transvaal  Kribbe, peuter en kleuteronderwijs : Invaliden  Lutgardisschool 	<ul style="list-style-type: none">  Athénée Royal d'Auderghem  Centre Scolaire St-Adrien Val Duchesse  Institut Saint-Julien Parnasse  Institut Dominique Pire  Lutgardiscollege  De l'autre côté de l'école  The Japanese School of Brussels <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Ecoles spéciales  Etablissement d'enseignement spécial primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles  Ecole Sainte-Bernadette 	<ul style="list-style-type: none">  Haute Ecole Paul-Henri Spaak, Institut supérieur paramédical de kinésithérapie  Ecole supérieure des arts du cirque <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Ecole artistique  Académie de musique et des arts de la parole <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Ecole de promotion sociale  Institut auderghemois de promotion sociale

Figure 19: Les écoles à Auderghem (Source: commune d'Auderghem)

B. Actions et projets

3.1. Enseignement et éducation

- *Ecole des devoirs* ;
- *Initiative Ricochet* : Lutte contre l'exclusion, l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- *Orientation des jeunes* ;
- *Halte-garderie* ;
- « *On lit bébé à la bibliothèque* »
- *Formation pour « Accueillante d'enfants conventionnées » (enfants de 0 à 3 ans)* ;
- *Projet d'organisation de rencontres de sensibilisation de jeunes (13-16 ans) à la citoyenneté et au monde des adultes* ;
- *Projet de création d'une quatrième école des devoirs* ;
- *Projet pilote de langage des signes à la crèche « Les Mômes »* ;
- « *Projet d'orientation du jeune* » pour certains élèves en dernière année d'humanités ;
- *Rénovation et extension d'écoles et de crèches communales.*

3.2. Sports, loisirs et culture

- *Agenda culturel* trimestriel (brochure papier et électronique complétée par une newsletter) ;
- *Ateliers d'artiste du Rouge-Cloître* ;
- *Auderghem en fête* ;
- *Brocantes* ;
- *Foires* ;
- *Fête de la Jeunesse (annuelle)* ;
- *Rouge-Cloître en fête (annuel)* ;
- *Journée de promotion des sports (annuelle), Remise des mérites sportifs, Nuit des sports* ;
- *Carnaval d'Auderghem (1 fois/2 ans)* ;
- *Rallye Jazz (annuel)* ;
- *Parcours d'Artistes (Partcours – Parkunst)* : Art contemporain en plein air (biannuel) ;
- *Concours photos (1 fois/2 ans)* ;
- *Festival des arts auderghemois - 2ème édition - (1 fois/2 ans)* ;
- *Ciné-club à thème, séance de films/débats, cinéma en plein air, projection de match de football sur grand écrans* ;
- *Cellule Socio-Culturelle au CPAS* : accès à des activités culturelles (cinéma, théâtre, etc.) à prix modiques, sorties en groupe, ateliers artistiques - Synergie avec les CPAS de Saint-Josse et Forest ;
- *Installation de cinq boîtes à livres décorées par l'atelier de peinture des Seniors d'Auderghem et les enfants d'écoles néerlandophones* ;
- *Lancement des « e-readers » à la bibliothèque néerlandophone : 2016* ;
- etc.

3.3. Aide sociale, proximité et solidarité

- *Journée d'accueil des nouveaux habitants (1 fois/2 ans)* ;
- *Journée du volontariat (annuelle)* ;

- *Grande donnerie (salle des Paradisiens) ;*
- *CPAS : Cellules spécifiques (jeunes, logement, énergie, insertion socio-professionnelle, médiation de dettes) ;*
- *Restaurant social (Paradisiens, Den Dam et Lambin (en projet)) ;*
- *Buanderie sociale (Lambin) et vestiaire social (puériculture) ;*
- *La Maison du Blankedelle a.s.b.l. : maison de quartier située à Auderghem ouverte à toutes et à tous quel que soit votre âge ;*
- *Opération Rosace : Prévention contre les petites infractions, les incivilités et les cambriolage ;*
- *Causeries 2016 : Cycle d'ateliers informatiques ;*
- *Création d'une épicerie sociale : 2016 ;*
- *Associations et initiatives citoyennes :*
 - *Croix-Rouge d'Auderghem : épicerie sociale, droguerie sociale, vestiaire social puériculture, etc. ;*
 - *Réseau Santé du Vieux Sainte-Anne : soutien de malades par des bénévoles ;*
 - *Seniors d'Auderghem : organisation et nombreuses activités pour les plus de 55 ans ;*
 - *SEL Auderghem : système d'entraide local ;*
 - *Chalet du quartier Pinoy : point d'information convivial pour les habitants du quartier, lieu de dépôt de paniers bios, donnerie de livres, etc. ;*
 - *Petits déjeuners Oxfam pour les citoyens et les employés communaux ;*
 - *Malem-Auder : soutien à la population du Sénégal ;*
- Etc.

C. Acteurs

- *Centre culturel d'Auderghem*
- *Centre d'art de Rouge-Cloître*
- *Ateliers d'artiste du Rouge-cloître*
- *Bibliothèques et ludothèques*
- *Maison de la Prévention et des Solidarités*
- *Maison des Jeunes d'Auderghem*
- *Maison de quartier Le Pavillon*
- *Gemeenschapscentrum Den Dam*
- *Jeugdhuis Alleman*
- *Infrastructures sportives*
- *CPAS*
- *Associations (voir annexe 6)*

D. Sources

- *Guide de l'Action Sociale et des Solidarités*
- *Guide des Aînés*
- *Guide des Sports*

AXE 4. ÉCONOMIE LOCALE

A. Contexte

En 2013, 52,5 % de la population auderghemoise en âge de travailler (15-64 ans) était considérée comme active et occupée, parmi lesquels on dénombrait 18,3 % d'indépendants, et 81,7 % de salariés. Le reste de la population en âge de travailler (39,4 %) est reprise sous la dénomination de « personnes non-active sur le marché du travail » (IBSA, 2016).

En comparaison avec la Région bruxelloise, le taux d'activité (15-64 ans) à Auderghem est plus bas pour les hommes et plus élevé pour les femmes. Au sein de la population active, le taux de chômage est nettement moins élevé à Auderghem (13,3%) qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le taux d'emploi est plus élevé à Auderghem, pour les deux sexes (IBSA, 2016).

En lançant le Printemps de l'Emploi en 2010, les Midis Employeurs en 2015 et le Salon du Stage et de la Formation Professionnelle en 2016, la commune d'Auderghem se positionne en acteur dynamique en matière de formation et d'emploi.

Notons par ailleurs que la commune contribue à la préservation du pouvoir d'achat des auderghemois en maintenant les impôts locaux au niveau le plus bas pour Bruxelles.

On dénombre à peu près 400 commerces à Auderghem dont la grande majorité se concentre le long de la chaussée de Wavre et près du croisement avec le boulevard du Souverain.

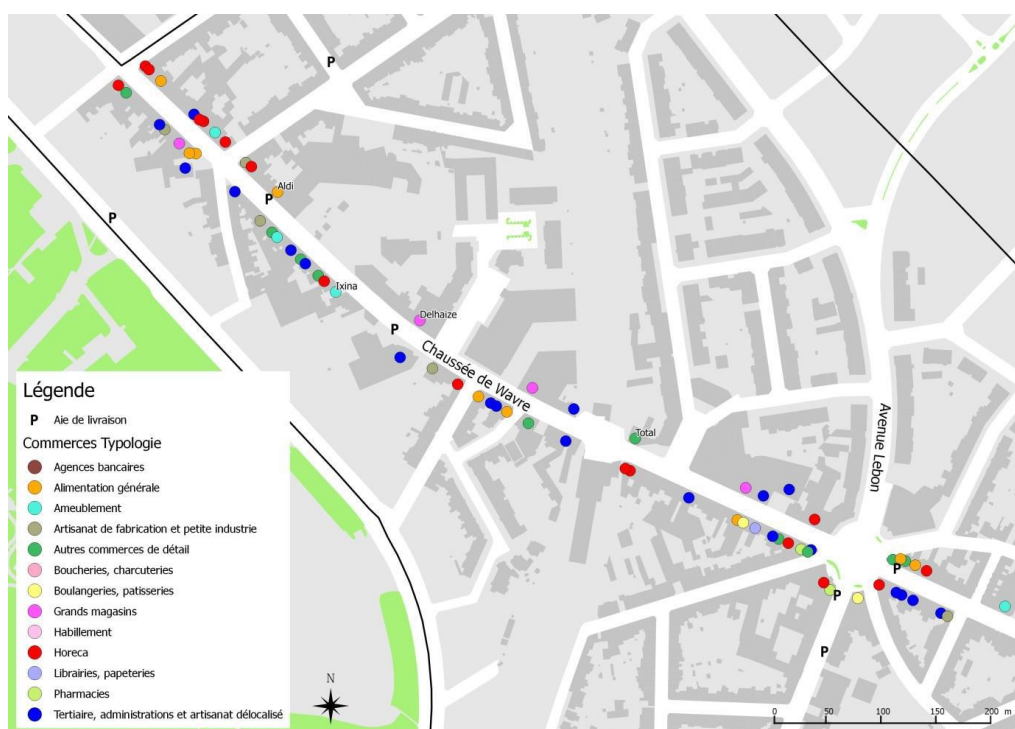


Figure 20: Typologie des commerces chaussée de Wavre (section 1); Source: PACS : Atrium, <http://www.shopinbrussels.be/FR>. Fond de plan: Urbis

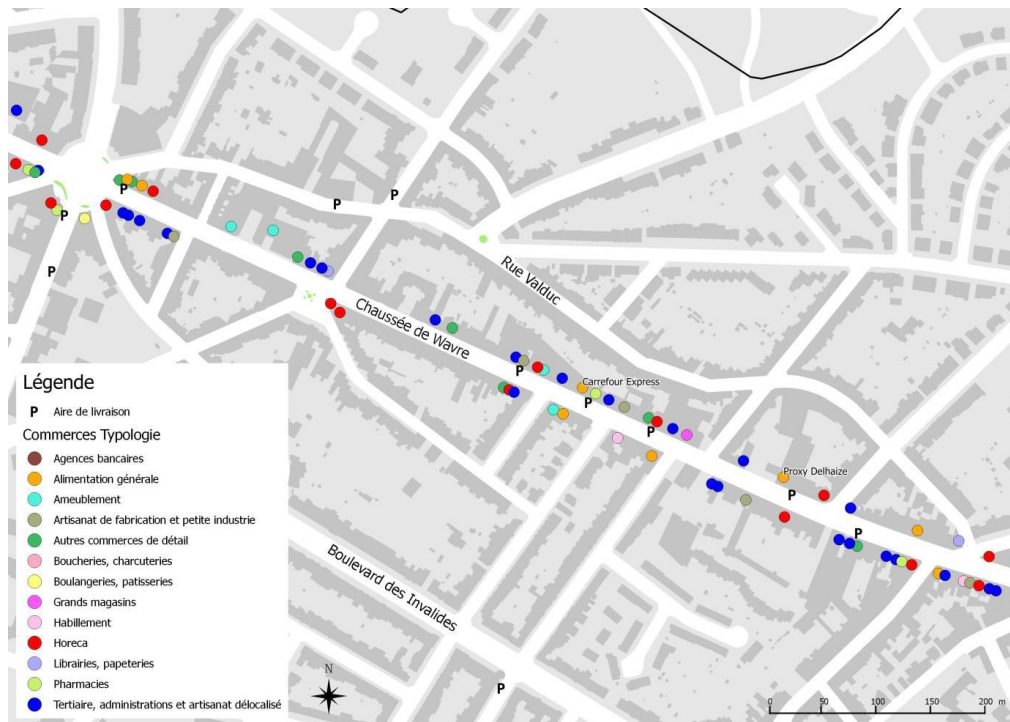


Figure 21: Typologie des commerces chaussée de Wavre (section 2); Source: PACS : Atrium, <http://www.shopinbrussels.be/FR>. Fond de plan: Urbis

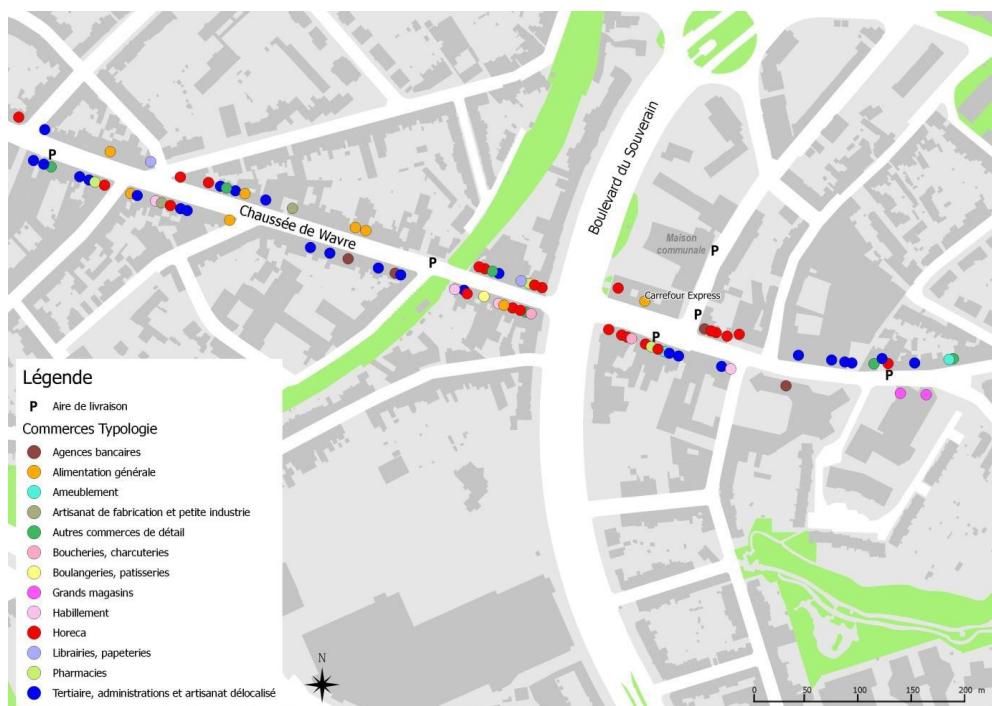


Figure 22 : Typologie des commerces chaussée de Wavre (section 3); Source: PACS : Atrium, <http://www.shopinbrussels.be/FR>. Fond de plan: Urbis

La commune dispose également d'un grand nombre d'entreprises et de bureaux sur son territoire.

Au 1^{er} janvier 2014, Auderghem comptait 930 unités locales d'établissement (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS) sur son territoire, soit 2,7 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise. A l'inverse des établissements de petite taille, les établissements de taille moyenne - approchés par le nombre de salariés - sont, en proportion, légèrement plus nombreux à Auderghem qu'à l'échelle régionale (IBSA, 2016).

En 2016, la commune comptait environ 700 permis d'environnement en cours de validité. Il s'agit d'autorisations comportant des conditions spécifiques pour l'exploitation d'installations susceptibles d'engendrer des nuisances sur l'environnement et la santé (parking, chaudières, dépôts de produits dangereux, ateliers, etc.).

B. Actions et projets

4.1. Emploi et formation

- *Printemps de l'emploi* : ateliers, conférences et séances d'information pour les chercheurs d'emploi ;
- *Salon du stage et de la formation professionnelle* : salon ayant pour objectif de permettre aux candidats stagiaires de rencontrer de futurs employeurs potentiels mais aussi de s'informer sur toutes les nouveautés en matière de formations, entrepreneuriat, filières en pénurie etc. ;
- *Agence locale pour l'emploi (ALE)* : services de proximité pour les particuliers, les ASBL, ou les chômeurs (sous certaines conditions), services d'information, etc. ;
- *Cellule insertion socioprofessionnelle du CPAS* : aide à la recherche de formation et d'emploi ;
- *Projet de création de la Maison de l'Emploi et de la Formation* réunissant les différents acteurs de la commune en matière de formation et d'emploi.

4.2. Commerces, bureaux et entreprises

- *Midis-Employeurs* : réunions thématiques à destination des employeurs ayant pour but de fonder un réseau, d'échanger des informations et de créer des synergies entre les acteurs publics et le secteur privé ;
- *Convention cadre avec l'UCM (Union des Classes Moyennes)* : audits énergétiques et ateliers thématiques ;
- *Collaboration avec Atrium.Brussels* :
 - Cartographie économique pour identifier les offres et les besoins par type de petits commerces ;
 - Lutte contre les surfaces commerciales vides.
- *Stratégie globale* pour les petits commerçants visant à mettre en relation des habitants et des commerces locaux ;
- *Action « j'achète dans ma commune »* : promotion de l'utilisation des chèques repas électroniques dans les commerces de la commune (initiative unique) ;
- *AG et Marché de Noël des mini-entreprises* ;
- *Journée du client* ;
- *Brussels Food festival* : promotion du circuit court avec le salon du bio et des producteurs locaux ;
- Modification de la taxe sur les enseignes : exonération de la taxe sur les petits commerces (1^{er} m²) et augmentation de la taxes sur les grosses enseignes);

C. Acteurs

- *Centre de promotion et d'aide sociale (CPAS)*
- *Agence Locale pour l'Emploi (ALE)*

- *Maison de l'Emploi*
- *Institut Auderghemois de Promotion Sociale (IAPS)*
- *Atrium.Brussels*
- *Union des Classes Moyennes (UCM)*
- *Commerces, entreprises, bureaux*

D. Sources

- Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA)
- IBSA – « *Zoom sur les communes : Auderghem 2016* »
- IBSA - *Cahier de l'IBSA n°6*
- PACS

AXE 5. GOUVERNANCE

A. Contexte

Le personnel communal est fortement hiérarchisé avec à sa tête le Conseil communal, le Collège des Bourgmestre et Echevins, suivis du secrétaire communal et du receveur communal qui chapeautent eux-mêmes une série de services de soutien interne et de services au public bien défini.

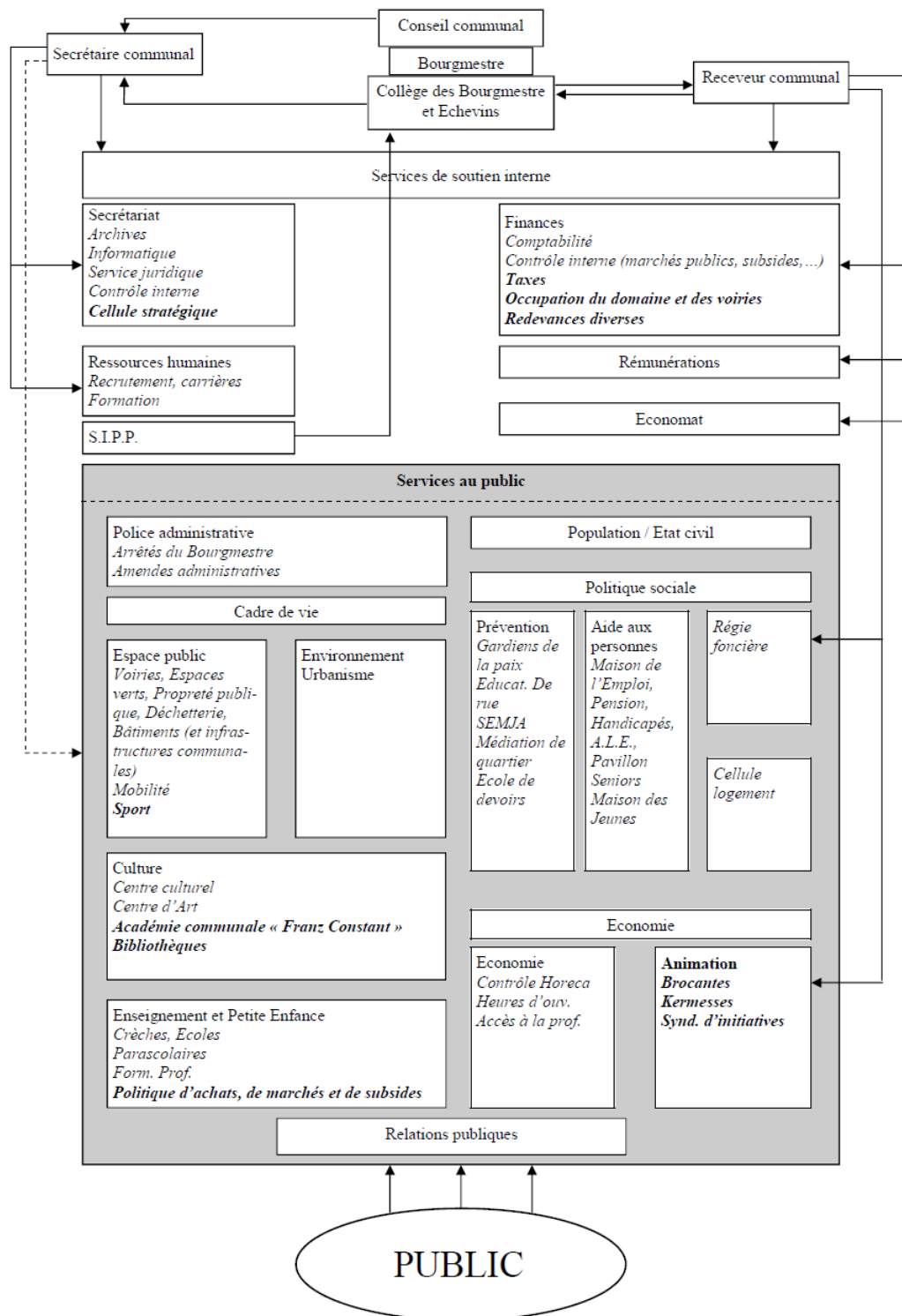


Figure 23: Organigramme de l'Administration communale d'Auderghem

Les services communaux se répartissent sur différents sites, dont le principal est celui de l'administration communale située rue Emile Idiers 12-14.

La liste des bâtiments communaux est reprise en **annexe 8**.

Le bâtiment qui accueille l'administration communale se trouve actuellement dans un mauvais état où l'isolation est loin d'être optimal.

De nombreuses actions ont cependant déjà été réalisées au sein de différents bâtiments communaux pour lutter contre le gaspillage énergétique et pour diminuer la consommation en eau et en ressources diverses.

Les frais de fonctionnement de la commune d'Auderghem sont les plus bas de la région de Bruxelles-Capitale : la commune s'efforce en effet de maintenir un équilibre budgétaire et d'assurer une forte gestion de la masse salariale afin de réduire le rapport charges de personnel par habitant. Ainsi, la commune arrive à dégager chaque année un budget comprenant un surplus primaire substantiel comme le prévaut les exigences de bonne gestion imposées par le système européen des comptes (SEC2010).

Depuis 2010, on note une augmentation du personnel, aussi bien en nombre d'agents (644 en 2015 dont 63,5 % de femmes), qu'en équivalent temps plein (490,5 en 2015) . L'augmentation est la plus significative au niveau du personnel enseignant (à charge de la communauté française et à charge de l'administration communale), avec un total de 241 enseignants en 2015.

Si l'on analyse la pyramide des âges, on note qu'en 2015 la tranche des 40-49 ans est la plus fortement représentée (29,14%), suivie des 30-39 ans (27,89%) et de la tranche des 50-59 ans. On observe un léger rajeunissement au sein du personnel communal avec un pourcentage de membres du personnel en-dessous de 40 ans en augmentation (35,93 % en 2014 contre 40,45% en 2015).

Enfin, en terme de distance domicile-travail, notons que plus de ¾ du personnel habite la Région bruxelloise (78,28%), dont 46.33 % à Auderghem.

B. Actions et projets

5.1. Energie

Une analyse de la consommation générale des bâtiments communaux montre une tendance à la baisse et à la stabilisation pour la consommation d'électricité.

Suivi consommation et maintenance technique :

- *Outils de suivi des consommations énergétiques : fiches techniques, NR Click (système de comptabilité énergétique en temps réel) ;*
- *Cadastre énergétique : comptabilité énergétique sur l'évolution annuelle des consommations d'un bâtiment par rapport à une année climatique standard et par rapport à un bâtiment de référence de même type ;*
- *Audits énergétiques (HVAC, éclairage) ;*

Utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables :

- Installation, en 2013, de *896 panneaux photovoltaïques* (377 sur le Gymnasium, 255 au Centre scolaire du Souverain et 264 au Centre scolaire du Blankedelle), d'une puissance totale de 204 kWc.
Annuellement, ces panneaux photovoltaïques produisent environ 200.000 kWh. Cela représente la consommation annuelle de 75 ménages et évite le rejet de 90 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Environ 70 % de cette électricité est immédiatement consommée dans les bâtiments équipés. Le reste est injecté dans le réseau de distribution et revendu. L'économie approche les 30.000 euros par an.
- *Projet de SIBELGA* d'évaluer les surfaces de toitures des bâtiments publics susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques ;
- Installation de *80 panneaux solaires* au Gymnasium, en 2011 ;
- Projet d'installation de panneaux solaires sur les toits du centre sportif du Willegems ;
- Installation de *cogénération à l'huile de colza* au bâtiment de la Maison Communale, du Centre Culturel et de la Bibliothèque francophone, en 2009
- *Contrats de fourniture d'électricité verte* pour tous les bâtiments communaux ;
- *Commissariat de Police Auderghem – Watermael-Boitsfort « basse énergie »* : isolation thermique ultra performante, récupération des eaux de pluie, éclairages basse consommation automatisés, gestion technique centralisée, panneaux photovoltaïques (minimum 17.000 kWh/an), chauffage par géothermie.
- Renouvellement progressif de l'éclairage des bâtiments communaux (Relighting) ;
- Remplacement d'anciennes chaudières par des chaudières à condensation à haute performance ;
- Système de régulation des chauffages
- Isolation, éco-rénovation, ...

5.2. Eau

- Citernes de récupération de l'eau de pluie au centre sportif Gymnasium (1*20 m³), et au stade communal (3*10 m³) : non accessibles ;
- Toitures vertes du Centre Sportif Willegems, du Gymnasium et de l'extension du centre scolaire « Les Marronniers » ;
- Chaussée de Wavre / Stade communal : Projet d'installation d'une zone d'activités « verdurisée » (hangars de dépôt communaux, zone de stockage, nouvelle citerne eau de pluie 30.000 l pour alimenter véhicules de nettoyage des voiries) ;
- Actuellement aucun système ne permet d'obtenir des données de suivi de la consommation en eau. Projet d'installation de compteurs d'eau pour notamment calculer la consommation, et détecter des fuites.

5.3. Papier

Depuis 1998, l'administration utilise du papier recyclé.

En 2016, un projet de gestion de suivi des consommations en papier a vu le jour. Ainsi, grâce au différentes imprimantes « intelligentes » installées dans chaque service, le nombre et le type (recto-verso, couleur, etc.) de copies A4 et A3 consommées seront répertoriés afin d'en tirer des statistiques utiles. L'objectif serait de généraliser l'utilisation du recto-verso et d'accentuer la sensibilisation du personnel en matière de comportement d'éco-gestion (impression- campagne print or not to print papier - papier brouillon conservé, etc.).

5.4. Déchets

L'administration a adhéré à la « Charte pour l'éco-consommation et la gestion des déchets liés aux activités de bureau » en 1994 et a débuté les collectes sélectives de déchets en 1997.

Nous manquons actuellement de données relatives aux déchets produits dans les différents bâtiments communaux. Une enquête est en cours à ce sujet.

5.5. Achats

Dès 2008, une circulaire relative aux achats publics durables dans les communes contraignait les communes à intégrer des clauses durables dans leurs marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Certains marchés publics, comme ceux du service économe ou enseignement, comprennent également un certain nombre de clauses environnementales. On peut citer par exemple, le marché public pour l'achat et la livraison d'articles de bureau et de papier respectueux de l'environnement ou celui consacré à la préparation et la livraison de repas destinés aux centres scolaires communaux. Les cantines doivent, par exemple, proposer, une fois par semaine, un aliment issu du marché équitable et/ou d'un produit labellisé bio ou équivalent.

5.6. Communication

En 2016, de nombreuses nouveautés ont vu le jour en matière de communication : un nouveau logo communal a été adopté, le site internet de la commune a été totalement renouvelé, une nouvelle application mobile « Auderghem Oudergem » a été lancée et une newsletter électronique a été créée.

Le journal communal « l'Auderghemois », fort apprécié par les citoyens, est publié tous les deux mois.

Concernant la distribution d'avis à la population, la commune fait appel à l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE). Cette formule a pour avantage de correspondre à la démarche sociale de l'A21L.

Par ailleurs, il existe un groupe Facebook « Auderghem ma commune », comptant au début de l'année 2017, plus de 1200 membres. Ce groupe est souvent utilisé directement par les citoyens pour des échanges d'information non-officielles concernant le territoire de la commune.

La commune ne dispose pas de valses d'affichage à différents points stratégiques de son territoire. La promotion des événements par les affiches reste donc limitée aux différents services et institutions communales, et occasionnellement sur les panneaux publicitaires régionales.

Le plan triennal prévoit une amélioration des moyens de communication : la salle des guichets sera améliorée, un système de réponse téléphonique guidée vers les différents départements sera développé, une coordination de la communication communale interne et externe sera mise en place.

Ces changements au niveau de la communication, tant en interne qu'en externe, permettront à l'avenir d'apporter une uniformité dans la communication vers l'extérieur et d'identifier de manière rapide les informations, supports ou publications émanant de l'administration communale.

C. Sources

- Plan triennal
- Rapports d'activités annuels

3. Processus participatif

3.1. Stratégie

La volonté de la commune a, dès le départ, été d'engager un maximum d'acteurs locaux dans le processus de réflexion pour l'élaboration de l'A21L. En effet, c'est l'action combinée de tous les acteurs qui permettra le succès du processus et renforcera le caractère concret des actions.

La commune s'est fixée pour objectif de consulter différents types d'acteurs locaux :

- Employés communaux
- Citoyens
- Ecoles et crèches
- Commerces et entreprises
- Associations

La participation permet aux différents acteurs de se sentir reconnus, entendus, de s'engager dans les projets locaux et surtout de partager leur expérience quotidienne du territoire. Elle permet de ce fait de donner du sens au projet et de l'adapter en fonction de l'avis de chacun des acteurs de terrain.

En interne, la participation des employés au processus d'élaboration de l'A21L permettra particulièrement de renforcer la transversalité administrative et d'assurer le décloisonnement entre les services communaux.

Afin d'accroître la visibilité du projet d'élaboration et de mise en place d'un Agenda 21 local et d'assurer la participation d'un grand nombre d'acteurs, la commune a fait appel au bureau d'étude 21 Solutions pour l'accompagnement au processus participatif lors de l'élaboration de l'état des lieux.

L'information et la consultation de ces acteurs, s'est faite via différents biais : publications, séances d'information, sondages d'opinion et ateliers thématiques.

3.2. Employés communaux

Les employés communaux jouent un rôle très important dans le processus d'élaboration d'un A21L : ils détiennent des informations précieuses sur le fonctionnement de leurs services, constituent le point de relais entre le politique et les citoyens, et se doivent de faire preuve d'éco-exemplarité.

Afin d'impliquer les employés communaux dans le processus d'élaboration de l'A21L, une réunion d'information sur l'agenda 21 local a été organisée dans un premier temps, suivie d'un sondage sur les pratiques environnementales des employés et dans un troisième temps de la mise en place d'une éco-team.

En parallèle, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les personnes ressources des différents services communaux pour récolter et analyser les données de l'état des lieux, du processus participatif, dans le but de procéder au diagnostic.

D'autres séances d'information seront organisées pour présenter aux employés les résultats de l'état des lieux, du processus participatif et du diagnostic.

3.2.1. Sondage employés

Le sondage employés, disponible du 8 mars au 16 avril 2016, comprenait 36 questions sur les pratiques environnementales au travail. A la clôture du sondage, quatre-vingts réponses ont été récoltées.

Les résultats complets du sondage employés sont repris en **annexe 11**, et un résumé est repris ci-après :

- *La consommation rationnelle d'eau semble être une composante bien suivie au sein de l'administration même si l'absence de chasse d'eau économique dans les sanitaires est pointée du doigt.*
- *En matière d'énergie (électricité, chauffage, etc.), le sondage a révélé que l'utilisation rationnelle de l'électricité est effective au sein de l'administration. Cependant, bon nombre d'employés seraient d'avis qu'une rénovation totale du bâtiment serait nécessaire (isolation thermique et acoustique, etc.) et que la sensibilisation des employés aux gestes quotidiens d'économie d'énergie devrait être accentuée.*
- *L'utilisation rationnelle des fournitures de bureau et de papier semble être appliquée par une grande majorité des employés (~ 75%) avec néanmoins un effort à fournir au niveau de l'impression recto-verso ou l'utilisation de papier brouillon pour la communication interne.*
- *Le tri des déchets de bureau (papier, PMC, verre, etc.) semble pratiqué par bon nombres d'employés (Très bien ~48% ; Bien ~ 37%). Par contre, en ce qui concerne le tri des déchets dangereux, la différence est assez nette entre les employés qui semble savoir ce qui est fait des déchets dangereux (46%) et l'autre part qui n'a aucune idée de la politique communale pour ce type de déchets (32%). Les remarques générales concernant cette thématique traduisent une envie d'instaurer un tri plus systématique dans les bureaux avec par exemple l'installation de poubelle PMC ou verre ainsi qu'une plus grande sensibilisation du personnel à ce qui existe déjà.*
- *L'enquête Employés a révélé le manque d'information ou de visibilité quant aux pratiques d'achats (Produits d'entretien : Je ne sais pas : 34% ; Alimentation durable au bureau : Je ne sais pas : 38% ; Alimentation durable lors d'évènement : Je ne sais pas : 48% ; Clauses environnementales : Je ne sais pas : 43%).*
- *L'enquête Employés a également révélé que l'information apportée aux employés en matière de développement durable au travail et la motivation d'améliorer les performances environnementales au sein de l'administration était assez limitée. On note ainsi un manque d'information en interne sur les bons gestes à appliquer.*

Plusieurs propositions concernant les achats durables ont par ailleurs été proposés par les employés : Privilégier les produits de qualité (bio, équitables, locaux, etc.) plutôt que les économies, mettre des cruches d'eau à disposition lors des évènements plutôt que les bouteilles d'eau, etc..

- *Les avis sur le confort/bien-être au bureau sont très partagés (qualité de l'air : Bien = 47%, Mauvais : 36% ; réduction et contrôle du bruit ambiant : Bien : 41%, Mauvais : 42%). Il ressort que le souhait principal des employés serait d'investir dans l'amélioration de l'isolation acoustique (intérieure et extérieure) et d'assurer une meilleure aération des locaux*

(ventilation, isolation thermique). Par ailleurs, l'absence de mesures pour améliorer la convivialité et le bien-être au travail (réfectoire, jardin, etc.) est d'ailleurs déplorée par une majorité d'employés.

- *En ce qui concerne la mobilité, les employés ont mis en avant que les initiatives mise en œuvre pour éviter les déplacements étaient mauvaises voire très mauvaises. Le télétravail, les visioconférences ou les réunions décentralisées ne sont pas privilégiées au sein de l'administration.*

3.2.2. Eco-team

La mission principale d'une éco-team est d'assurer l'intégration progressive des concepts et des pratiques de respect de l'environnement et de développement durable dans la gestion interne de l'administration communale. Elle a donc pour but principal d'amener les travailleurs à choisir volontairement des comportements favorables au développement durable dans leur travail de tous les jours.

Vingt-cinq employés, issus des différents services de l'administration ou d'entités communales (parmi lesquelles le CPAS, le Centre d'Art du Rouge-Cloître et la Maison de la Prévention et des Solidarités d'Auderghem) ont manifesté le souhait de s'impliquer volontairement dans la constitution de l'éco-team. Ils ont été officiellement désignés comme membres de l'éco-team.

La première réunion pour la constitution de l'éco-team, en 2016, a réuni 12 employés. Le but était de dresser un aperçu des formes que peut prendre une éco-team mais aussi de cadrer le rôle que les membres auront au sein de celle-ci. De nombreuses questions ont donc été soulevées et abordées lors de cette première formation. Elle a par exemple permis de présenter les premiers résultats issus du sondage Employés.

Lors des réunions suivantes, une dizaine d'employés étaient présents. Ils ont entamé des réflexions thématiques sur les problèmes, les idées ou les actions/leviers pouvant être mis en place dans chacun des services de l'administration. Des sous-groupes de travail ont été créés afin de collecter des données et des informations sur différentes thématiques.

La formation de l'éco-team et la mise en œuvre d'actions ciblées se poursuivront en 2017 par des rencontres mensuelles ou bimensuelles et un accompagnement par un expert externe.

3.3. Acteurs locaux

3.3.1. Présentation de l'Agenda 21 local

Dans un premier temps, une brochure d'information a été distribuée début mars 2016 sur l'ensemble du territoire de la commune (**annexe 10**). Cette brochure reprend une explication du concept d'A21L, une série de témoignages d'acteurs locaux auderghemois impliqués dans le développement durable, l'invitation à la soirée de lancement, le lien pour l'accès au sondage d'opinion Citoyens et l'agenda des ateliers thématiques et actions de sensibilisation prévues pour l'année 2016.

La soirée de lancement de l'A21L a eu lieu le 21 mars 2016 au Centre Culturel d'Auderghem. Cette soirée avait pour objectif de présenter au grand public le concept et les différentes étapes de l'A21L.

Une série d'acteurs locaux, tels que la Croix-Rouge d'Auderghem, le Réseau Santé Vieux Saint-Anne, l'école du Blankedelle ou l'entreprise Carodec ont également présenté leurs projets en matière de développement durable.

La soirée a ensuite été clôturée par la projection d'un documentaire français « En Quête de Sens ».

Cette soirée de lancement a réuni une centaine de citoyens, parmi lesquels bon nombre d'entre eux nous ont témoigné leur intérêt, leur motivation et leur envie de s'investir dans un tel projet. Ce fut également l'occasion de communiquer autour des différentes associations déjà actives sur le territoire de la commune.

3.3.2. Sondage citoyens

La participation citoyenne passe aussi par la récolte de l'avis des habitants et des acteurs locaux.

Un sondage citoyens a été disponible en ligne du 16 mars au 15 juillet 2016 (également disponible en version papier). Ce sondage s'orientait préférentiellement vers le ressenti des répondants vis-à-vis des grandes thématiques en matière de développement durable au sein du territoire communal et abordait en parallèle les initiatives citoyennes dans lesquelles ils s'investissent ou aimeraient s'investir à l'avenir.

A sa clôture, 152 citoyens parmi lesquels 149 francophones et 7 néerlandophones avait répondu au sondage.

Les résultats du sondage citoyens sont repris dans l'**annexe 12** et résumés ci-dessous :

- *Les répondants sont pour 61% d'entre eux installés à Auderghem depuis plus de 10 ans. Une majorité de répondants sont des femmes (62%) et 43% ont entre 40 et 59 ans.*
- *La qualité de vie à Auderghem est évalué par les répondants comme étant bonne (76%). Ainsi 95% des répondants considèrent que leur qualité de vie est soit bonne, soit très bonne.*
- *La notion de développement durable semble être comprise par la grande majorité des répondants (97%).*
- *Lorsqu'on les interroge sur l'état actuel de thématiques plus précises comme la biodiversité, l'eau, les déchets ou encore la mobilité, les constats suivants ressortent :*

Des thématiques comme la protection de la biodiversité, l'eau, les déchets, le tissu commercial, l'enseignement et les crèches, la culture et le patrimoine ou le sport sont des thématique jugées comme dans un bon état.

Au contraire, la thématique de la mobilité, et dans une moindre mesure celle de la participation citoyenne sont considérées comme étant dans un mauvais état.

Enfin, il apparait qu'il existe un manque important d'information pour des thématiques comme la solidarité internationale ou l'action sociale.

- *De manière peu surprenante au regard des résultats précédents, la mobilité est considérée comme la priorité n°1, tandis que les déchets et la santé arrivent respectivement en 2^{ème} et 3^{ème} position. Par ailleurs, d'autres priorités sont évoquées : la sécurité (à domicile et en rue), l'aide sociale et internationale ou la pollution sonore et de l'air.*
- *Les Auderghemois ont déjà entrepris un grand nombre d'actions. Parmi celles-ci on peut par exemple citer : le déplacement en vélo, à pied ou en transports en commun (76%, 98%, 96%), le jardinage sans pesticides (74%), l'alimentation durable/local/bio (77%), etc.. D'autres actions apparaissent quant à elles comme étant des actions que les Auderghemois aimeraient*

entreprendre : ruchers (92%), toiture verte (91%), Repair Café (90%), panneaux solaires/photovoltaïques (89%), potager collectif (82%), ...

3.3.3. Ateliers thématiques

La participation citoyenne a ensuite débuté de manière concrète lors des trois ateliers thématiques programmés durant les mois d'avril et de mai 2016. Les trois ateliers ont été animés par 21 Solutions en partenariat avec le service environnement et se sont déroulés selon le principe d'un forum ouvert où chaque participant est libre de pointer les points d'attention (négatifs, positifs ou neutres) qu'il désire.

Il s'agissait d'identifier ensemble la large gamme d'initiatives communales, associatives, citoyennes ou encore d'entreprises à la fois locales et durables actives sur le territoire, afin de compléter les initiatives déjà connues par la commune. Pour les citoyens ce fut également l'occasion de dresser un inventaire des atouts, des défauts et des problèmes du territoire, de trouver de nouveaux emplacements potentiels pour l'élaboration de nouvelles initiatives ou encore de débattre de propositions d'amélioration, de modification, d'envie ou de rêve.

L'ensemble des ateliers ont ainsi utilisés la méthode du Map-It qui consiste à localiser les points d'attention sur une carte. Le principe est simple, les points verts identifient ce qui fonctionne bien, ainsi que les ressources (personnes, lieux, projet, initiative, ...) et les potentiels tandis que les points rouges localisent les endroits où quelque chose ne fonctionne pas et qui devrait donc être changé ou amélioré. Les initiatives considérées comme neutres (ni négatifs, ni positifs) et les points globaux, non-localisables, pouvaient également être ajoutés hors carte et étaient repris en commentaires. Les points en gras ont été identifiés par les groupes comme des priorités.

Le choix des thématiques repose sur une volonté de proposer aux citoyens plusieurs aspects pouvant toucher leur vie quotidienne au sein de la commune. Ainsi, la première thématique « Vie de quartier » permet de dresser un large aperçu des thèmes généraux sur lesquels chaque citoyen peut avoir un avis et/ou un ressenti à partir de son vécu. Les thématiques « Environnement » et « Ressources » traitent quant à elles de deux aspects identifiés comme importants aux yeux des Audois et permettant de valoriser les actions et les enjeux déjà en place.

Les résultats de ces ateliers thématiques sont repris dans l'**annexe 13** et résumés ci-dessous.

➤ Atelier thématique « Vie de quartier »

Ce premier atelier thématique s'est déroulé le mardi 19/04/2016 de 18h00 à 21h à la maison communale. Il s'agissait d'un atelier assez général, abordant des thématiques variées : *Aménagement du territoire et mobilité ; Alimentation ; Vie de quartier ; Culture, patrimoine, sport et santé, Affaires sociales et de l'éducation.*

il a été proposé aux 9 participants de choisir 2 thématiques sur lesquelles ils souhaitaient travailler et d'identifier ensuite sur un plan (réflexion Map-It) les aspects positifs, négatifs ou les points d'attention.

Ainsi en matière « d'aménagement du territoire et de mobilité », les participants ont pointé la promenade verte, les potagers collectifs ou les parking vélo comme des points positifs à valoriser. Cependant, un grand nombre de points négatifs surtout en rapport avec la mobilité ont également été relevés. On a ainsi été noté, des problèmes d'accessibilité au vélo sur certains tronçons de la promenade verte, des temps de traversée piétonne trop courts sur les grands boulevards ou encore des problèmes de sécurité dans certaines rues et sur certains trottoirs (vélos et piétons).

La sous-thématique « Alimentation » a permis de dénombrer quelques initiatives identifiées comme positives (La Ruche qui dit oui !, Färm, Brussels Food Festival, potagers individuels et collectifs) et des points considérés comme négatifs ou à améliorer (commerces/marchés pas assez locaux, circuits courts peu développés, qualité et diversité des menus dans les cantines scolaires,...). Plusieurs souhaits/projets ont ainsi été présentés pour répondre aux manques identifiés : Jeudi Veggie, favorisation des circuits courts, développement du maraichage urbain, etc..

En matière de « Culture, Patrimoine, Sport et Santé » on note une grande satisfaction des citoyens participants concernant les différents structures sportives (Centre Sportif Willegems, Gymnasium), culturelles (Den Dam, bibliothèques, ludothèques, etc.) et sociales (Maison de la Prévention, Maison des Jeunes d'Auderghem, Maisons de Quartier) proposées sur la commune. Cependant, quelques points négatifs ressortent pour cette sous-thématiques : manque de participation citoyenne, manque d'ouverture culturel du Centre Culturel et de valorisation de l'architecture auderghemoise, absence de locaux pour l'organisation de réunion ou de rencontres citoyennes.

Un élément qui ressort de l'ensemble des débats est l'absence de plateforme d'information ou de relais communale physique (affichage, revue) ou virtuel (newsletter, page internet, etc.) afin de faire connaître les initiatives auderghemoises et leur localisation, de relayer les informations régionales et européennes, de communiquer sur les actualités « durables ».

➤ **Atelier thématique « Environnement »**

Le second atelier thématique s'est déroulé le samedi 30 avril 2016 de 13h à 16h à la maison communale, et a réuni 6 participants pour une réflexion (Map-It) sur deux thématiques différentes :

- *Atelier vert* : Questions relatives aux espaces verts, au maillage vert, aux initiatives de potagers et de jardinage, compostage et protection de la biodiversité.

En tant que commune très verte et proche de la forêt de Soignes, la réflexion autour de cette thématique « verte » a été très riche et dense. Les participants ont recensé une large gamme d'initiatives « nature » organisées sur le territoire d'Auderghem (Nuit des chauves-souris, jardin expérimental Jean Massart, actions « migrations des batraciens », potagers, composts, sentiers didactiques, ruches, poulaillers, etc.), de même que des projets ou actions à mettre en œuvre ou à valoriser. Ainsi, une demande de valorisation et d'augmentation des actions types « Incroyables comestibles » a fortement été mis en avant. Un manque de plantes indigènes et vivaces parmi les fleurs d'ornementations des bacs communaux a d'ailleurs été reproché.

- *Atelier bleu* : Questions liées à l'eau comme les eaux de ruissellement, la lutte contre les inondations, la récupération d'eau de pluie, l'utilisation rationnelle de l'eau, le maillage bleu et la protection de la biodiversité aquatique.

Plusieurs bassins d'orage ainsi que des toitures vertes (obligatoire si toiture plate > 100 m²) ont été installés sur le territoire communal, ces installations permettent de diminuer de manière substantielle les impacts liés aux grosses pluies ou aux orages. De même, un groupe de travail inondation intercommunal est en place depuis 2008 et plusieurs initiatives autour de la faune et flore « aquatiques » existent (protection des batraciens, sentier didactique aquafaune au Jardin Jean Massart). Un projet de sentier didactique « Nature - eau » le long du bassin de la Woluwe, ainsi que la prolongation de la zone de protection des batraciens jusqu'au site du Rouge-Cloître ou la généralisation des citernes d'eau de pluie individuelle a également été abordé par les participants.

➤ **Atelier thématique « Ressources »**

Le troisième atelier thématique s'est déroulé le dimanche 29 mai 2016 de 12h à 16h au Centre Scolaire « Les Marronniers ». Une communication plus ciblée sur le quartier Nord-Ouest de la commune avait été réalisée pour cet atelier. L'atelier se déroulant sur l'heure de midi, un lunch a été offert aux participants.

Le programme de l'après-midi fut le suivant :

- Premier volet de travail : méthode traditionnelle de diagnostic sur plan (Map-It) pour la thématique des « Ressources » (gestion des déchets, matières, énergie, eau, recyclage, récupération, lutte contre le gaspillage alimentaire, économie circulaire, de partage, personnes ressources, ...);
- Présentation du SEL Auderghem ;
- Deuxième volet de travail : réflexion plus concrète autour de projets pouvant être réalisés sur le territoire de la commune. Ce deuxième volet a été introduit par un exercice de photolangage sur le principe suivant : des photos représentant différents aspects de la thématique « Ressources » ou d'idées qui y sont associées ont été proposées aux participants. Ils ont été invités à en choisir une pour illustrer un aspect qui leur semble important à l'échelle du territoire communal et pour lequel ils souhaiteraient voir des actions se développer. Les différents projets choisis ont ensuite été discutés et développés ;
- Présentation du fonctionnement du compost collectif Pinoy par France de Staercke.

*L'atelier ressources a réuni 14 personnes. La première partie de l'atelier (réflexion Map-It) a permis de mettre en évidence une série de points d'attention (négatifs, positifs ou neutres) localisables sur un plan ainsi que plusieurs remarques d'ordre général ou des projets concrets à développer (voir **annexe 13** pour le compte-rendu complet).*

Il ressort de cet atelier qu'en matière de gestion des déchets de nombreuses initiatives qualifiées de positives sont entreprises à Auderghem. On peut citer par exemple, la déchetterie, récemment devenue régionale, qui permet le tri et le recyclage des déchets. De même, en plus de la collecte des déchets organiques sur la commune (opération pilote de Bruxelles Propreté), on dénombre un grand nombre de composts collectifs ou individuels. Le compost collectif Pinoy par exemple, utilise des palettes de chantier pour la construction de leur bacs à compost.

En ce qui concerne, le recyclage, on dénombre une bonne couverture du territoire par les containers à vêtements (Oxfam, petits riens, etc.) ou les bulles à verre, ainsi que d'actions destinées à allonger la vie des objets (atelier de réparation autonome de vélo – vestiaire sociale puéricultrice à la Croix-Rouge).

On peut également citer l'action de la Banque Alimentaire qui œuvre pour la récupération et la distribution de vivres/invendus de quelques commerces d'Auderghem via le Centre de Distribution de Vivres du Blankedelle en étroite collaboration avec les centres d'entraide des paroisses, le CPAS d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort, ainsi que la Croix-Rouge.

A l'opposé, les participants ont identifiés une série de manquements en matière de tri des déchets (problèmes aux abords et dans les écoles, absence de bulles papier et plastique), de gestion de l'énergie dans les bâtiments scolaires (chauffage) ou concernant l'absence de lieu pour le don d'objets encore en état de marche (donnerie, ressourcerie, givekot, etc.).

3.3.4. Ecoles et crèches

Comme pour chacun des groupes identifiés au départ, il a été décidé d'établir un sondage spécifique pour les écoles et les crèches afin de mettre en évidence les initiatives déjà mises en place, en cours ou en projets en matière de développement durable. Un nombre important de thématiques ont ainsi été abordées : mobilité, alimentation, énergie, biodiversité, déchets, etc.. Le but était également d'identifier les organismes (acteurs associatifs ou administrations publiques) auxquels les écoles font appel pour mettre le lancement et/ou le financement de leur(s) projet(s) et les éventuelles difficultés qu'elles rencontrent lors de la mise en œuvre de ce(s) projet(s). Enfin, il s'agissait de déterminer si des notions de développement durable étaient prises en compte dans le projet pédagogique de l'établissement (achats scolaires, événements, repas, etc.).

Une partie des établissements étant sous l'autorité de l'administration communale, nous possédons déjà certaines des informations utiles au diagnostic, lors du sondage la distinction a donc été faite entre les écoles communales et les écoles à enseignement libre.

Le sondage a été transmis électroniquement à 32 établissements de l'enseignement francophone et néerlandophone et était ouvert du 17 mai au 30 septembre 2016. A la clôture du sondage, les réponses provenant de 11 établissements communaux (9 francophones et 2 néerlandophones) et de 5 établissements libres (4 francophones et 1 néerlandophones) ont été récoltées.

Comme pour le sondage Citoyens, les résultats du sondage Ecoles ont été résumés et mis en forme par le bureau d'études désigné.

Les résultats du sondage écoles sont repris dans l'**annexe 14** et résumés ci-dessous :

- *Une moitié des écoles communales intègrent des principes de développement durable dans leur programme pédagogique, tandis que 60% des écoles privées n'en intègrent pas.*
- *Dans une majorité d'écoles une attention particulière est portée pour réduire l'impact environnemental lors des événements. De même, des clauses durables sont intégrées au marché public lors des achats de matériel scolaire (60% des écoles privées).*
- *De plus, de nombreuses initiatives ont déjà été mise en place ou sont en cours de réalisation. Ainsi, les écoles communales proposent à leurs élèves des informations relatives aux changements climatiques ou à la mobilité, des actions intergénérationnelles, des parking vélos, l'organisation de co-voiturage, etc. Les écoles privées, quant à elles, ont entrepris la rénovation de leurs bâtiments, des actions pour une gestion écologiques de leurs espaces verts, etc.. Parmi les projets d'actions, on peut citer les actions de collations durables ou la collecte d'objets pour des œuvres de charité.*
- *Ils existent un réel intérêt pour le développement durable de la part des écoles. Certaines ont même déjà fait appel à des administrations publiques ou des associations pour la réalisation, l'animation ou la formation de leurs élèves ou professeurs. On peut par exemple citer, Bruxelles Environnement, Cheval et Forêt ou une ferme pédagogique.*

3.3.5. Commerces et entreprises

Le sondage « entreprises » à destination des institutions, des grandes surfaces et des entreprises établies sur le territoire communal, a permis de dresser un inventaire des actions déjà mises en œuvre par ces acteurs sur Auderghem et d'évaluer leur degré d'implication dans les actions et projets ayant attiré au développement durable.

Les entreprises contactées ont principalement été sélectionnées sur base des permis d'environnement. Le sondage a été transmis au siège social de 45 entreprises et/ou aux adresses des succursales au moyen d'un courrier postal envoyé le 11 octobre 2016 et reprenant le lien vers le sondage. Le sondage était disponible en ligne durant un mois et demi, du 11 octobre au 30 novembre 2016. Un total de 14 entreprises ont répondu au sondage.

Les résultats du sondage commerces et entreprises sont repris dans l'**annexe 15** et résumés ci-dessous :

- *Les entreprises ayant répondu au sondage sont pour la plupart soit des entreprises de petite taille (1-50 employés – 57%) soit des entreprises de très grande taille (> 500 employés – 36%). Elles sont actives dans des secteurs d'activités très divers : administration (29%), alimentation (21%), service, loisirs (21%), Distribution, commerce (21%), etc.. Pour la plupart, elles sont établies sur le territoire d'Auderghem depuis plus de 11 ans (78%).*
- *Une grande majorité des répondants comprennent la notion de développement durable (93%) et y sont sensibles. En effet, beaucoup ont déjà réalisé des actions en faveur du développement durable au sein de leur entreprise et auprès de leurs employés. On peut par exemple citer :*
 - *Une gestion durable des déchets (93%) ;*
 - *Une politique d'achats durables et/ou locaux et une utilisation rationnelle de l'énergie (71%) ;*
 - *Une utilisation rationnelle du papier, Une promotion de la mobilité durable et la diminution des émissions en CO₂ (64%) ;*
 - *Désignation d'un responsable environnement et/ou mise en place d'une éco-team (50%).*
- *Parmi les facteurs principaux les incitant à accomplir des actions en faveur du développement durable, les répondants citent les valeurs et convictions de la direction (93%) et la pression des consommateurs, clients (57%). Des freins à la mise en place d'action sont également cités : le manque de temps (80%), le manque de moyens financiers (40%) ou encore le manque de convictions quant aux retours sur investissements (30%).*
- *Certaines entreprises ont mis en place un système de management environnemental (21% : label éco-dynamique, 14% : EMAS, 14% : système interne à l'entreprise, 7% : ISO 14001).*
- *Enfin, très peu d'entreprise ont déjà fait appel à des primes ou subsides régionaux pour le financement de projet en lien avec le développement durable (21% - primes à l'investissement).*

3.3.6. Associations

Le service environnement a présenté le concept d'A21L lors d'une séance du Conseil de l'Action Sociale et des Solidarité le 9 mai 2016 en présence de nombreuses associations Auderghemoises.

Le concept d'A21L a également été présenté le 23 février 2016 aux différents acteurs locaux réunis pour l'organisation de la semaine « Cultivons la Ville » : membres de Quartiers Durables Citoyens, de potagers collectifs ou individuels, des Maîtres Maraichers et Maîtres composteurs, et de différentes asbl (Tournesol-Zonnebloem, WORMS, Cheval et Forêt).

Le réseau d'association est déjà fort développé sur Auderghem. Nombreuses associations sont par ailleurs soutenues par la commune. Leurs missions sont par ailleurs décrites dans le guide du Conseil de l'Action Sociale et des Solidarités.

Pour ces différentes raisons, aucun sondage n'a été élaboré à l'attention des associations.